

LE DEVOIR

Vol. LXXXV - No 285

MONTREAL, LE JEUDI 8 DÉCEMBRE 1994

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

Le feu aux poudres

S'il en doutait encore, Jacques Parizeau a pu constater que le Canada anglais a la mèche minuscule quand il est question de souveraineté. Sa déclaration de mardi aura démontré, si besoin était, que le grand pique-nique de motivation promis pour les prochains mois n'échappera pas à l'orage venu de l'Ouest... et de l'Est.

L'ence de l'avant-projet de loi péquiste n'était pas encore sèche que l'on se bousculait déjà aux micros tendus pour rabaisser son caquet au téméraire chef du gouvernement québécois. Bob Rae, Frank McKenna, Gary Filmon, Preston Manning, Sheila Copps ont tour à tour fait part de leur rancœur contre un projet et une démarche qu'ils considéraient illégitimes.

Leurs conclusions: Jacques Parizeau prend ses désirs pour des réalités et, s'il croit que sa balade sur l'autoroute de l'indépendance en sera une de plaisance, il se met le doigt dans l'oeil jusqu'à l'omoplate. Une belle unanimité, qui illustre l'impact bénéfique que les souverainistes peuvent parfois avoir sur l'unité «nationale»...

Rancœur? On se demande s'il ne faudrait pas plutôt parler d'inconfort. Car quoi que l'on puisse penser de la valeur de la stratégie souverainiste, il reste qu'elle a pris les ténors fédéralistes de court. Qui s'attendaient à une invitation, aussi candide soit-elle — ou perfide, c'est selon —, à venir définir le pays du Québec? L'audace, comme disait l'autre, n'a d'égale que le culot.

À Ottawa, on s'est rabattu sur le caractère antidémocratique du projet Parizeau en guise de première salve. C'est commode. Les rénes étant entre les mains de Jean Chrétien, l'homme qui ne veut pas entendre parler de Constitution, le fédéral n'a plus dans son arsenal, comme c'était le cas en 1980, l'argument massue du renouvellement de la fédération pour accommoder la province rebelle.

On évoque alors le mandat que n'aurait pas le PQ de mettre en application son propre programme et on verse dans la sémantique savante en discutant des mérites respectifs des termes «souveraineté» et «séparation». Cela en sachant bien, évidemment, que le premier est un attrape-nigaud pendant que le second décrit la vraie de vraie situation qui, comme le disait Sheila Copps dans un accès de *realpolitik*, conduirait le Québec à être «une sorte de 52e (sic) Etat des États-Unis».

La position d'Ottawa pourrait s'en tenir à cette querelle de mots toute bénigne, à boycotter le processus de consultations qui en perdrait dès lors beaucoup d'envergure médiatique, mais ce serait sans compter Preston Manning. Lui qui n'a pas grand-chose à perdre dans cette odyssee a, dès mardi, commencé à jouer les trouble-fêtes en agissant comme le véritable leader de l'opposition canadienne.

Les véritables adversaires de M. Manning ne sont pas les souverainistes, mais les libéraux fédéraux. Et gageons qu'il prendra un malin plaisir à les talonner tant qu'il pourra afin de les amener à emprunter la ligne dure, chère à son propre électoral.

Selon le chef réformiste, le projet péquiste n'est pas qu'illégitime; en ce qu'il touche à des compétences fédérales exclusives telles les frontières, la monnaie, la citoyenneté, les affaires autochtones, il est carrément illégal, et «le gouvernement fédéral devrait le dire». Celui-ci refuse toutefois de s'aventurer sur cette «pente savonneuse», comme l'a qualifiée Mme Copps.

En fait, M. Manning se trouve à faire écho à une opinion largement répandue au pays: le Québec pourra tenir tous les référendums qui lui chantent, il ne peut pas faire sécession, ou en tout cas pas sans que le reste du Canada ait la prérogative de fixer ses conditions. Il relance ainsi le débat sur le droit à l'autodétermination, le plus fondamental auquel on ait à faire face. Mais il laisse aussi de vastes zones d'ombre, ne serait-ce que parce qu'il ne va pas jusqu'à préciser comment Ottawa, au delà des mots, pourrait «intervenir» sans s'aliéner la fibre démocratique des Québécois.

Après tout, s'il y a un seul consensus dans cette province — et on pourra voir au cours des prochains mois que les hommes de discorde sont légion —, c'est bien que la décision sur leur avenir revient aux Québécois seuls. Et cela, les «fédéraux» le savent mieux que quiconque: encore hier, au milieu des rumeurs du déclenchement d'un référendum fédéral que laissent courir les ministériels, le député libéral Patrick Gagnon rappelait la nature familiale du débat.

Dans ce brouhaha, les représentants des autres provinces cherchent à avoir leur juste temps de glace, et ce n'est pas pour faire du patinage de fantasia. Loin des «We love you Quebec» qu'on entendait il y a 15 ans, la stratégie est déjà établie: le ton menaçant («une aventure qui coûtera cher», dit Bob Rae), la formule lapidaire (de la «tricherie», dit Frank McKenna) et, toujours, ce «mot à dire» revendiqué comme si l'on craignait que la démocratie ne meure demain matin sous les assauts de séparatistes forcés.

Ces dernières heures, plusieurs ont reproché à Jacques Parizeau de ne pas avoir le courage de ses convictions. Mais ils ne pourront certainement pas l'accuser d'avoir manqué de cran quand est venu le moment de mettre le feu aux poudres. C'est reparti comme en 80!

INDEX	MÉTÉO
AgendaB10	Montréal
Avis publics.....A6	Ensoleillé avec passages nuageux.
ClasséesB12	Max: 6
CultureB8	Québec
Économie.....B2	Nuageux avec quelques flocons le matin. Dégagement par la suite. Max: 7
Éditorial.....A10	Détails en B 6
Le monde.....B8	
Mots croisés.....B7	
Les sports.....B7	

L'ÉCONOMIE

La direction de Desjardins dénonce les lobbys

PAGE B 3



CULTURE

La famille Steinberg à Radio-Canada

PAGE B 11

LE MONDE

Bosnie: Ottawa planifie le retrait de ses Casques bleus

PAGE B 8



Parizeau contre-attaque: «Nous respectons nos engagements»

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La démarche de consultation sur la souveraineté répond aux engagements électoraux du Parti québécois, a soutenu hier le premier ministre Jacques Parizeau qui cherchait à défendre le caractère démocratique du processus annoncé mardi.

Le premier ministre était la cible d'un tir de barrage des libéraux qui attaquaient la légitimité de la démarche, en l'accusant de se livrer à «la manipulation» des ci-

toyens, et qui réitéraient leur refus de s'y associer.

La démarche avait aussi été l'objet de multiples éditoriaux négatifs dans la plupart des quotidiens.

M. Parizeau a contre-attaqué en demandant aux libéraux ce qu'ils trouvent de répugnant à participer à une consultation qui mènera à un référendum sur la souveraineté, alors qu'ils avaient eux-mêmes adopté une loi (la loi 150) qui proposait quelque chose de similaire en 1991.

«Qu'est-ce qui fait qu'une démarche était splendide, au point où (M. Johnson) avait voté pour, et que celle-ci est

à ce point répugnante qu'il refuse de collaborer à quoi que ce soit?», a-t-il demandé.

«Pourquoi les libéraux ont-ils peur de la participation et de la consultation du public? De quoi a peur M. Johnson? Personne ne l'a jamais empêché d'exprimer son

VOIR PAGE A 12: PARIZEAU

VOIR AUSSI EN PAGE A 6:
Mario Dumont pose ses conditions

Fermées, les Foufounes



PHOTO JACQUES NADEAU

LES FOUFOUNES ÉLECTRIQUES doivent fermer leurs portes. La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) a révoqué le permis d'alcool de la Mecque de la culture alternative montréalaise. Des policiers se sont affairés pendant l'après-midi d'hier à vider les lieux de toute substance alcoolisée, pendant que les 50 employés apprenaient qu'ils perdaient leur emploi et se réunissaient pour déterminer un plan d'action. La RACJ, dans un jugement de 169 pages, a jugé que la direction de l'établissement ne prenait pas tous les moyens nécessaires pour contrôler la consommation et le trafic de stupéfiants. Voir nos informations en page A 3.

Kunitachi, PQ

Après 25 ans au Japon, le sculpteur Claude Descôteaux rêve toujours de souveraineté

DANNY VEAR

Tokyo - Après 25 ans au Japon, Claude Descôteaux n'a jamais tant songé à son retour au Québec.

Sculpteur, professeur de langues, propriétaire d'un salon de coiffure à Kunitachi, coiffeur à ses heures, Claude Descôteaux regarde du côté du Québec avec une ferveur nationaliste que ses années japonaises n'ont nullement ébranlée. «J'aime l'Orient. Extrémiste comme je l'étais, séparatiste comme je le suis, je n'avais jamais pensé rester au Japon si longtemps», dit-il. «Mais mon pays, c'est toujours le Québec.»

À 56 ans, Claude Descôteaux peut dire qu'il a mené une vie fascinante. Après avoir quitté son Shawinigan natal au début des années 60, il a étudié la sculpture à Québec, puis en France, en Égypte, en Inde, en Nouvelle-Guinée et au Japon. «J'ai toujours senti le besoin de créer et de trouver de nouvelles voies», dit-il.

Il est entré en contact pour la première fois avec la culture japonaise en 1967 grâce à une bourse du ministère de l'Éducation du Québec. Lors de ce premier séjour, il a vécu à Kyoto, l'ancienne capitale impériale,

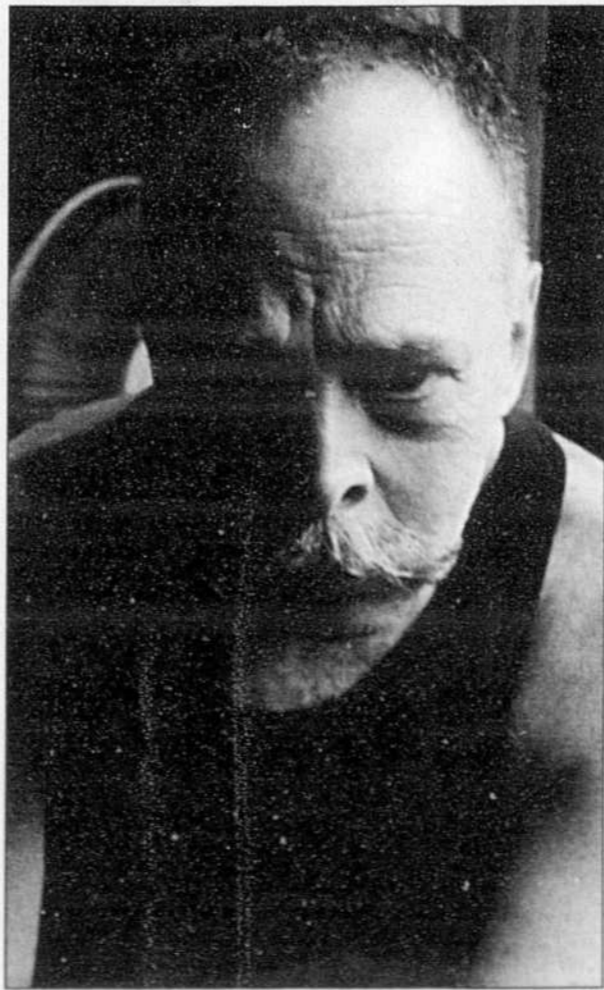


PHOTO DANNY VEAR

Les Japonais me disent souvent: «Mais qu'est-ce que le Québec attend?»

VOIR PAGE A 12: JAPON

Ottawa renvoie la balle à Parizeau

Les libéraux laissent courir l'idée d'un référendum fédéral

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Vingt-quatre heures après le dépôt d'un avant-projet de loi à l'Assemblée nationale, Ottawa considère que la balle est déjà revenue dans le camp souverainiste, qui devra pour des questions d'honnêteté modifier la trajectoire «incorrecte» imprimée au débat référendaire.

Mais en attendant cet improbable dénouement, et au delà de son refus réitéré hier de participer aux audiences mises sur pied par Québec, un flou artistique continue d'entourer la stratégie qu'observera le gouvernement fédéral en réponse au déclenchement des hostilités par les troupes de Jacques Parizeau.

Hier, sur la colline parlementaire, cette incertitude savamment entretenue a ouvert la porte à toutes les rumeurs, dont la plus tenace consiste en la tenue d'un référendum fédéral, et fourni des munitions à l'opposition, qui a accusé Ottawa tantôt d'«avoir peur» et de chercher à «faire peur», tantôt d'«improviser».

En l'absence de Jean Chrétien, ce sont de nouveau Sheila Copps et Marcel Massé qui sont allés au front. Aux questions à répétition du Bloc québécois et du Parti



Marcel Massé: le fédéralisme flexible ou la séparation.

VOIR PAGE A 12: OTTAWA

Hydro courtisera le marché «spot» américain

La société d'État pourra exporter de l'électricité pendant 16 ans, sans demander de permis

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

L'Office national de l'énergie (ONE) a permis hier à Hydro-Québec d'exporter jusqu'à 30 TWh d'électricité garantie et interruptible aux États-Unis au cours des 16 prochaines années, sans avoir à obtenir un préalable permis pour chaque contrat.

Les deux permis «délivrés» (sic) par l'ONE permettent à Hydro-Québec de signer, sans plus d'autorisation préalable, des contrats d'une durée maximale de cinq ans, ce que la décision qualifie de «contrats de court terme». Ces permis permettront à Hydro-Québec d'expédier aux États-Unis jusqu'à 4300 MW de puissance. Exprimés en énergie, les 30 TWh, dont on permet l'exportation, équivalent au cinquième de toute l'énergie turbinée annuellement par Hydro-Québec.

La décision de l'ONE fait droit à l'essentiel de la demande logée en mai dernier par Hydro-Québec et cela même si la société d'État réclamait un permis ouvert pour 30 ans d'exportations, sans avoir à revenir devant l'organisme fédéral pour les «contrats de cinq ans et moins».

Pour les groupes environnementaux, l'octroi d'un tel permis par l'ONE équivaut à l'émission d'un permis de construction pour un édifice dont on n'aurait pas soumis les plans à l'organisme chargé de les examiner.

VOIR PAGE A 12: HYDRO

ÉCONOMIE

Les billets de loterie se vendent mieux que les REER

PAGE B 2

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

MEURTRIER À 16 ANS

Longueuil (PC) — Le jeune Martin Labelle, 16 ans, a été reconnu coupable, hier à Longueuil, du meurtre de ses parents et de son frère. Après deux jours de délibérations, le jury composé de neuf femmes et trois hommes a rendu des verdicts de culpabilité sous deux chefs d'accusation de meurtre au premier degré et un chef de meurtre non prémédité. Martin Labelle était accusé d'avoir tué avec un fusil de chasse son père, Yvon Labelle, sa mère, Claude Lecours, et son frère Rémy, 17 ans, le 10 mai 1992, au domicile familial, à Longueuil. L'adolescent était âgé de 14 ans à l'époque. Le jury a recommandé qu'il purge au moins dix ans de sa peine d'emprisonnement à perpétuité avant d'être admissible à une libération conditionnelle. Au cours du procès, présidé par le juge Jerry Zigman, de la Cour supérieure, Martin Labelle a admis avoir commis les trois meurtres. Les représentations sur sentence ont été fixées au 17 février.

HOMMES BATTUS

Londres (Reuter) — Un homme sur cinq a été victime de violence dans son propre foyer et les hommes risquent plus que les femmes d'être battus à la maison, selon une enquête réalisée pour une émission de la BBC. Cette enquête a montré que 18 % des hommes interrogés avaient subi chez eux des violences de la part de leur partenaire, contre 13 % des femmes, a fait savoir la BBC avant la diffusion de cette émission télévisée hier. «Nous sommes confrontés ici à deux tabous. Le premier est la violence dont sont capables des femmes et le deuxième le fait que des hommes peuvent être battus par leur femme. Et c'est une chose dont personne ne veut tenir compte», observe le Dr Malcolm George, un neurologue, dans un entretien diffusé au cours de l'émission. La BBC publie au cours de cette émission plusieurs interviews de victimes, dont celle d'un ancien boxeur, Paul Cord, qui a été battu par sa femme pendant les cinq années qu'a duré leur mariage. «C'était d'abord un coup de temps en temps, puis les choses ont progressivement empiré et, une année à Noël, elle m'a frappé sur la tête avec une bouteille», raconte-t-il.



PHOTO AP

UNE FEMME ÉPLORÉE entamait une grève de la faim à Séoul, le 24 novembre dernier, afin de réclamer justice et réparation pour des crimes de guerre japonais. Une coalition japonaise, considérant la demande de compensation des femmes asiatiques mises en esclavage sexuel par les troupes japonaises durant la Seconde Guerre mondiale, recommandait hier que les paiements proviennent d'un fond privé.

Réouverture partielle du Cercle de la Garnison dans le Vieux-Québec

SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — Le vénérable Cercle de la Garnison, situé rue Saint-Louis, dans le Vieux-Québec, devrait rouvrir partiellement, aujourd'hui, un peu moins de trois semaines après l'explosion de gaz qui l'avait lourdement endommagé.

Selon le directeur du district de Québec du ministère du Patrimoine canadien qui est propriétaire du bâtiment, Jean Desautels, la salle à manger, le bar-terrasse et certains salons sont à nouveau accessibles et tout l'intérieur du bâtiment devrait être livré pour Noël, une période de l'année où le Cercle

est fort achalandé.

C'est le 18 novembre, en fin d'après-midi, qu'un ouvrier, voulant remettre en place un panneau de signalisation, avait percé une conduite de gaz située devant l'édifice du Cercle.

Le gaz s'étant infiltré au sous-sol du bâtiment, on avait heureusement procédé à son évacuation. Mais quatre pompiers avaient vu la mort de près lorsqu'une violente explosion, provoquée par le démarrage d'un moteur électrique, secoua l'immeuble.

Le souffle de l'explosion a fait lever d'un mètre le plancher du rez-de-chaussée, provoqué l'affaissement de certaines parties du plafond,

soufflé les meubles de deux salons de l'aile est, fait éclater les vitres et rendu convexe le mur extérieur de plusieurs centimètres. Les dommages à la structure ont nécessité des travaux de stabilisation et on étudie actuellement la possibilité de refaire le jointage. Une fois complétés, les réparations auront coûté environ 500 000 \$.

Véritable institution à Québec, le Cercle de la Garnison est né de la fusion, dans les années 1970, du Cercle universitaire et du Club de la Garnison. Sans être classé monument historique, l'édifice, dont certaines sections datent de 1816, a une très grande valeur patrimoniale.

Un ordinateur pour 21 élèves

Le Conseil supérieur de l'éducation plaide pour l'intégration urgente des nouvelles technologies de l'information dans le réseau scolaire québécois

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Conseil supérieur de l'éducation presse le ministère de l'Éducation d'adopter un énoncé de politique et un plan d'action pour intégrer les nouvelles technologies de l'information dans tout le réseau scolaire.

Et c'est une recommandation assez urgente: selon les données du Conseil, on ne trouve en moyenne qu'un ordinateur pour 21 élèves dans les écoles québécoises, le parc d'appareils vieillit mal, l'ordinateur est sous-utilisé dans ses applications pédagogiques, et le gouvernement vient de geler le programme de soutien aux commissions scolaires pour l'achat d'ordinateurs.

Pourtant, le ministère de l'Éducation évaluait en avril 1993 qu'il lui faudrait investir 145 millions \$ d'ici l'an 2000 pour rendre le parc informatique actuel conforme aux besoins courants.

Le Conseil supérieur de l'éducation a choisi hier de consacrer son rapport annuel sur l'état et les besoins en éducation exclusivement aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les «NTIC» comme le veut le nouveau jargon.

Le Conseil n'a pas besoin de faire une longue démonstration de l'impact des nouvelles technologies. Rappelons tout de même que le recours aux NTIC est largement propagé dans le monde du travail, qu'il change la nature même du travail, et que les changements technologiques se produisent à une vitesse affolante.

Le Conseil souligne entre autres qu'à cause des nouvelles technologies, les jeunes apprennent maintenant beaucoup plus par exploration et simulation, contrairement aux modes d'apprentissage traditionnels.

Il est clair pour le Conseil que l'école doit s'assurer que les élèves développent des compétences véritables liées à la maîtrise des nouveaux outils, mais qu'il faut aussi qu'ils apprennent à «apprendre par eux-mêmes» pour pouvoir s'adapter rapidement aux outils changeants.

Les programmes de formation professionnelle et technique devraient eux aussi avoir davantage recours aux NTIC.

Mais ces beaux objectifs sont «trop faiblement» pris en compte par le système scolaire, constate le Conseil. Par exemple, l'«alphabétisation informatique» des élèves est trop liée aux cours optionnels ou à la bonne volonté du personnel. En formation professionnelle et technique, on manque de places-élèves dans

les programmes liés aux nouvelles technologies.

Le rapport du Conseil trace la liste de nombreuses lacunes. Ainsi, au primaire, 55 % des professeurs utilisent l'ordinateur au moins une fois par semaine pour des fins pédagogiques, mais cette proportion n'est que de 18 % au secondaire.

Encore plus grave: les nouveaux maîtres qui arrivent dans les établissements scolaires sont moins bien formés que les professeurs en place, qui ont eu l'occasion de se perfectionner «sur le tas».

Autre problème: au Québec, on compte un ordinateur dans les écoles pour 21 élèves (un pour 12 en Alberta, 1 pour 13 en Colombie-Britannique). La norme, plutôt idéale, de l'OCDE serait de un pour dix.

De plus, le ministère versait depuis 1987-1988 3,5 millions \$ par année aux commissions scolaires pour l'achat de micro-ordinateurs, mais ce programme est gelé cette année.

Le président du Conseil, Robert Bisaillon, se demande d'ailleurs pourquoi les grandes institutions comme les ministères, les municipalités, etc., n'ont pas de politique permettant de recycler les anciens ordinateurs auprès des écoles qui en auraient bien besoin.

Le parc d'équipement lui-même est désuet: le quart des appareils actuellement dans les écoles sont de faible capacité (mémoire vive de moins de 512 ko), ce qui rend les logiciels plus performants inutilisables.

Toutes ces données sont contenues dans un rapport annexé au rapport principal du Conseil, rédigé par Michèle Berthelot du service de la recherche, et qui trace une évolution de la micro-informatique scolaire depuis 1985.

«Depuis dix ans, ajoute Robert Bisaillon, l'implantation de l'informatique a été réalisée sur le plan technologique, mais on n'a pas vraiment appris aux gens à s'en servir.»

Pourtant, le besoin est là: M. Bisaillon ajoute que, contrairement à la triste époque de l'audiovisuel où l'équipement était sous-utilisé, les ordinateurs actuels sont très sollicités dans les écoles.

Il faudrait investir 145 millions \$ d'ici l'an 2000 pour rendre le parc informatique conforme aux besoins courants

VOTRE AVENIR NOUS TIENT À COEUR,
BIEN PLUS QU'UN SLOGAN...

Votre avenir nous tient à coeur

Il définit ce que nous sommes devenus au cours des 124 dernières années et ce que nous continuerons d'être dans les années à venir.


Il symbolise notre engagement envers chacun de nos titulaires de police de continuer à grandir et à devenir plus forts, tout en préservant notre stabilité financière et la qualité de notre service.

Le Groupe La Mutuelle est l'une des institutions financières les plus importantes et

les plus solides au pays. Près d'un Canadien sur dix entretient avec nous des relations d'affaires, ce qui nous permet de nous situer parmi les chefs de file de l'industrie canadienne de l'assurance-vie.

Nous continuerons à fonder nos décisions d'affaires sur une stratégie de croissance rentable et durable, tout en misant plus que jamais sur notre véritable force: le contact personnel et le service sur mesure que nous offrons à nos clients.

Tout cela pour mieux répondre à vos besoins. Pour le Groupe La Mutuelle, votre avenir nous tient à coeur est bien plus qu'un slogan !

 **Groupe La Mutuelle**

LE DEVOIR

MONTREAL

Bijouterie
GAMBARD
Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

EN BREF

AFFAIRE BARNABÉ: D'AUTRES ACCUSATIONS

Les procureurs et avocats impliqués dans le procès des six policiers de la CUM accusés de voies de fait sur la personne de Richard Barnabé ont terminé leurs démarches, hier, la Couronne en profitant pour ajouter deux nouveaux chefs d'accusation contre les policiers (voies de fait graves et lésions corporelles). L'enquête préliminaire est maintenant terminée. Le juge Guberman a pris le tout en délibéré et fera savoir peu ou si la preuve est suffisante pour citer les accusés à procès.

LA LOI 39 ADOPTÉE: THÉRÈSE DAVIAU SIÉGERA

Comme l'avait demandé le maire défait Jean Doré, l'Assemblée nationale a adopté hier la loi 39 permettant à M. Doré de ne pas siéger au conseil municipal malgré l'élection de sa collègue Thérèse Daviau. L'étude détaillée du projet de loi (troisième étape avant l'adoption) s'est effectuée en dix minutes. Mme Daviau, qui, après avoir prêté serment, fera son entrée au conseil municipal lundi prochain, a confirmé son collègue et chef de l'opposition, André Lavallée.

COLS BLEUS: NOUSHIG ELOYAN SIÈGE

Dans la foulée du changement de style de gestion à l'Hôtel de Ville, la présidente du comité exécutif et responsable du dossier du renouvellement de la convention collective des cols bleus, Noushig Eloyan, siègera dorénavant à la table des négociations. Pour Mme Eloyan, il s'agit là d'un geste concret pour démontrer l'ouverture de la nouvelle administration. Réussira-t-on ainsi à rencontrer l'échéance du 15 décembre fixée par Pierre Bourque? «Le souhait est là pour en arriver à un cadre de règlement», a commenté Mme Eloyan. Quant à savoir quelle est la priorité de cette dernière face aux cols bleus, elle s'est borné à dire que «tout est prioritaire».

BOURQUE EST SOUPLE

Parallèlement à la mise au rancart de tous les mécanismes de consultation publique par l'administration du maire Bourque, le comité exécutif a donné son appui hier à la formation d'un comité qui se penchera sur la mise sur pied d'un nouvel outil «souple». Ce groupe de travail, qui devra faire rapport au conseil municipal en mars prochain, sera formé de huit élus (cinq de l'équipe de la majorité et trois représentants de l'opposition, un pour chacun des partis). Les conseillers indépendants sont écartés du processus. Pierre Goyer, membre du comité exécutif responsable de ce dossier, a expliqué qu'«en soi, la délégation de pouvoir n'existe pas chez les indépendants». M. Goyer a également tenu à préciser: «On n'a pas aboli le principe de la consultation, mais les mécanismes farfelus de consultation.»

FORCILLO À L'UMQ

Le vice-président du comité exécutif de la Ville, Sammy Forcillo, a été mandaté pour représenter dorénavant Montréal au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Un premier dossier de première importance attend M. Forcillo: la révision de la fiscalité municipale, promise par le gouvernement, qui sera exposée le vendredi 16 décembre à Québec.

Le Devoir



PHOTO JACQUES GRENIER

TANDIS QUE DES GENS DÉMUNIS s'entassaient au chic resto-pop hier après-midi pour se ravitailler, Centraide dévoilait fièrement la somme recueillie lors de sa campagne de financement dans le secteur public, soit 4 910 548 \$. Les organisateurs sont fort satisfaits du résultat puisqu'il dépasse de plus de 110 000 \$ l'objectif fixé et qu'il est supérieur de 300 000 \$ à celui de l'an dernier. Cette campagne, qui s'est déroulée principalement au mois d'octobre, a rejoint quelque 300 000 personnes dans plus de 90 ministères, organismes publics et parapublics au Québec, ainsi que les retraités de la fonction publique québécoise.

Pallascio reprend la présidence de la CECM dans la controverse

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Quatre ans après avoir été battu aux élections scolaires de 1990, l'ancien président de la CECM, Michel Pallascio, a retrouvé son poste hier soir grâce à l'appui des deux candidats du COURS, qui avaient annoncé lundi dernier qu'ils allaient appuyer à la présidence.

L'élection de M. Pallascio a été accueillie dans la brouhaha et la controverse, des citoyens réunis dans la salle du Conseil des commissaires de la CECM criant qu'il s'agissait là d'une «honte à la démocratie». Des voix se sont élevées pour parler «au nom des 80 000 floués», en référence aux nombreux électeurs qui auraient été privés de leur droit de vote lors de l'élection scolaire du 20 novembre dernier.

Le MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte) avait remporté l'élection en faisant élire dix commissaires, contre le Regroupement scolaire confessionnel (RSC) de M. Pallascio qui en avait fait élire neuf. Mais le RSC a rattrapé hier le pouvoir grâce à l'appui de deux candidats élus du COURS.

Un appui qui a été payant puisque Benoît Bessette, un des deux commissaires élus du COURS, a été choisi hier vice-président de la CECM par le RSC.

De plus, le RSC a fait élire une totalité de commissaires RSC ou COURS dans tous les postes stratégiques en jeu hier: conseil exécutif, délégués au Conseil scolaire de l'île de Montréal, et délégués à la Fédération des commissions scolaires.

La séance d'hier soir a duré à peine une heure quinze. Chaque commissaire élu a d'abord prêté serment à l'invitation du président d'élection de la CECM (la majorité des commissaires, tous partis confondus, sont des néophytes autour de la table: on compte 15 nouveaux élus sur les 21 élus du 20 novembre).

On a ensuite procédé aux élections aux différents postes. Le MEMO s'est évidemment opposé à tous les can-

didats proposés par le RSC, mais toutes les nominations ont été acceptées grâce à l'appui du COURS.

Des citoyens dans la salle ont crié à l'injustice, alors que des partisans du RSC ou du COURS tentaient d'enterrer leurs cris, dans une atmosphère de foire.

Le Conseil exécutif de la CECM sera donc présidé par Michel Pallascio et sera formé de Benoît Bessette (COURS), Carmel Gadoury (RSC), John De Luca (COURS), Peter Kelley (RSC), Maurice Prévost (RSC) et Jean Trotter (RSC).

Le MEMO s'est particulièrement indigné contre la nomination des délégués à la Fédération des commissions scolaires. La CECM a en effet droit à 16 délégués à la Fédération, mais le RSC en a proposé 11... tous des membres de la coalition RSC-COURS.

Pour la présidente du MEMO, Diane De Courcy, le RSC «est prêt à diminuer la force de frappe de la plus grosse commission scolaire du Québec pour des intérêts mesquins, partisans, politicienneries».

Qualifiant la situation actuelle d'«affreuse», Mme De Courcy a ajouté qu'«on vient de faire très mal à la démocratie scolaire. Les gens du COURS sont maintenant des gens du RSC, et pendant la campagne électorale la population a été leurrée sur leur identité».

Le MEMO avait rencontré les élus du COURS pour s'assurer de leur appui, et «la première chose que John De Luca nous a demandée, explique Mme De Courcy, c'est ce que nous allons faire avec la poursuite de 225 000 \$ intentée par leur présidente Denyse Soucy-Brousseau contre la CECM. Nous avons dit que nous ne discuterions pas de ça, et nous avons discuté de tout autre forme de collaboration».

Mme De Courcy n'exclut pas «l'hypothèse que l'appui du COURS au RSC puisse être lié à des intérêts financiers».

Le MEMO étudie toujours la possibilité de contester plus avant les élections de novembre.

Deux Montréalaises décrochent la bourse Rhodes

KONRAD YAKABUSKI
LE DEVOIR

Carol McQueen s'est réveillée samedi simple étudiante montréalaise mais s'est couchée le soir même membre de l'un des clubs les plus sélects du monde académique.

L'une des deux récipiendaires québécoises de la prestigieuse bourse Rhodes pour cette année, Mme McQueen était certaine de rentrer bredouille de son audience samedi matin devant le comité de sélection. Mais plus tard la même journée, elle a appris par téléphone que son nom figurait bel et bien parmi les deux gagnantes.

Originaires de Notre-Dame-de-Grâce, l'étudiante de 22 ans poursuivra grâce à cette bourse une maîtrise en relations internationales à l'Université Oxford dès l'automne 1995. Elle s'intéresse notamment au droit international face aux violations des droits de l'homme et aux génocides.

La bourse Rhodes est accompagnée d'une somme de 7000 livres (15 000 \$) chaque année, en sus des frais de scolarité, pendant les deux à trois années qu'elle poursuivra ses études à Oxford.

L'autre récipiendaire québécoise, Diane de Kerckhove, est étudiante en physique à l'Université McGill.

Âgée de 20 ans, elle étudiera l'astrophysique à Oxford. Chanteuse de jazz à ses heures, elle célébrera aujourd'hui sa sélection en donnant un concert gratuit au collège Dawson.

Cinquante employés sur le pavé

C'est la fin pour les Foufounes Électriques

Les policiers se sont pointés sans avertissement hier midi et ont saisi tout l'alcool

RACHEL DUCLOS
LE DEVOIR

Les Foufounes Électriques sont mortes. La Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) a retiré son permis d'alcool à la Mecque de la culture alternative montréalaise et vidé les lieux de toute substance alcoolisée.

Les policiers se sont pointés, hier midi, sans avertissement, selon les Foufounes, pour saisir l'alcool. Le jugement a été rendu mardi, mais la direction des Foufs n'en a été informée qu'à l'arrivée de ces représentants des services de l'ordre, à qui elle reprochait de faire preuve de harcèlement. Les policiers auraient visité plus de 400 fois l'établissement de la rue Sainte-Catherine en un an.

«Habituellement, il y a un sursis de 24 heures, ils se sont arrangés pour que les Foufs ne puissent pas réagir», a commenté Alain Dufour, responsable des relations publiques. Les avocats des Foufs étudiaient le jugement de 169 pages hier. À la suite de l'avis légal qu'ils émettront, la direction des Foufounes Électriques tiendra une conférence de presse aujourd'hui. Les spectacles prévus pour ce soir, demain et samedi auront tout de même lieu, mais sans vente d'alcool.

Les Foufounes faisaient face à 66 chefs d'accusation, la plupart pour avoir troublé la paix publique et pour des cas de consommation de stupéfiants à l'intérieur de l'établissement.

La RACJ, dans son jugement, reconnaît que la preuve «est contradictoire sur plusieurs points et tout particulièrement quant au contrôle, à la consommation et au trafic de stupéfiants à l'intérieur de l'établissement».

Mais «la Régie accorde plus de crédibilité aux témoignages des policiers dans la présente cause qu'aux témoins de la défense qui ont un intérêt dans l'établissement (...)» La RACJ accuse Samuel Turcotte, directeur de l'établissement, de ne pas collaborer avec les poli-

ciers et même d'avoir déclaré «qu'il n'aime pas les policiers». M. Turcotte ne prendrait pas non plus les moyens pour contrôler la consommation et le trafic de stupéfiants dans son établissement, pas plus que la possession d'armes à feu. «Donc, compte tenu de l'attitude de M. Turcotte, est-il écrit, une suspension de permis ne réglerait (sic) pas les problèmes qui existent à cet établissement et ne constituerait pas la mesure appropriée.»

Les 50 employés des Foufs se sont réunis en fin d'après-midi en vue d'établir un plan d'action. «Pour les employés, mener une campagne pour sauver leur emploi est une chose, mais auront-ils le temps de se battre maintenant qu'ils l'ont perdu?», se demandait Alain Dufour avant la réunion.

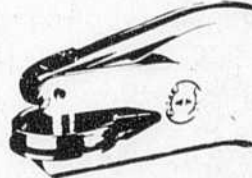
Les employés des Foufs ont lutté pendant tout l'été dernier afin d'obtenir des appuis contre la fermeture de ce haut lieu de la culture underground montréalaise. Ils ont notamment recueilli plus de 35 000 signatures en faveur des Foufs.

Les Foufounes Électriques ont plaidé l'inconstitutionnalité de la RACJ. L'avocate du bar alternatif de la rue Sainte-Catherine, Me Adélie Ferreira, soutenait que la RACJ était à la fois juge et partie, puisque l'organisme est chargé d'émettre, surveiller et retirer les permis, de porter les accusations, et de juger et condamner. Depuis, la Cour d'appel a confirmé un jugement de la Cour supérieure, invalidant les pouvoirs de suspension et de révocation des permis de la RACJ. La RACJ a été ainsi déclarée inconstitutionnelle. Mais elle peut continuer d'exercer ses pouvoirs comme auparavant, jusqu'à ce que la Cour suprême accepte ou rejette sa demande d'appel.

Les Foufounes, véritable PME de la culture, versent 550 000 \$ par année en salaires à ses employés et 100 000 \$ aux groupes qui viennent y jouer. De nombreux groupes y sont passés avant d'être connus ailleurs, comme Vilain Pingouin, Nirvana et Les Parfaits Salauds.

Un Cadeau pour Noël

Personnifiez vos livres favoris avec une gaufreuse (ex-libris)
C'est un cadeau merveilleux pour la famille, les amis ou relations d'affaires.

24.95\$
taxes en sus.

Commandez votre gaufreuse par téléphone en utilisant votre carte VISA ou MASTERCARD ou venez vous-même.

Étampes Bellemarque

651 OUEST NOTRE-DAME (514) 398-0996

3 derniers jours
Jeudi - Vendredi - Samedi

Solde

60 à 80%

BOUTIQUE
L Y N E
L'ESPÉRANCE

1402, BEAUBIEN EST
(ANGLE GARNIER)
MONTREAL H2G 1K9
Tél.: 278-4292

Qualité et design disent tout!

Joaillerie 18kt

S.P. Diamant
JEWELS

1355, Ave. Greene, 2ième étage, Westmount, 937-4500

V Bois de cerisier

Finis antique

Chambre complète

Autres morceaux disponibles

Quantité limitée

Mise de côté

30% à 35% du 28 novembre au 17 décembre

meubles
Poplaw
DEPUIS 1948

collection
CALECHE

6312 St-Hubert, Montréal • 271-4787

• LES ACTUALITÉS •

La commission itinérante sur la réforme Axworthy quitte Montréal

Les étudiants de l'Université de Montréal refusent de capituler

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les étudiants de l'Université de Montréal sont révoltés par la réforme Axworthy et ils se concertent actuellement sur l'organisation d'un événement majeur au Québec qui réunira l'ensemble du monde universitaire. Voilà ce que Nicolas Girard, le secrétaire général de la Fédération des étudiants de l'UdeM, a laissé entendre après sa rencontre avec la Commission parlementaire chargée d'examiner les réactions au projet Axworthy.

Jean-Mathieu Loiseau, vice-président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, est sorti frustré hier d'un échange avec le député Martin Cauchon qui a refusé de répondre aux interrogations des étudiants. Le président de la Commission parlementaire, Francis Leblanc, un député de Nouvelle-Écosse, a empêché à trois reprises le leader étudiant d'obtenir un engagement sur les bourses étudiantes. Par contre, le député d'Outremont a essayé à plusieurs reprises de faire adhérer le leader étudiant aux normes nationales, ce qui a choqué les étudiants.

Le vice-président de la FEUQ a parlé d'ingérence de la part d'Ottawa qui songe à annuler certains de ses engagements: «Ottawa impose un choix en éducation aux provinces, un choix qui appartient aux provinces auxquelles il se substitue. Les étudiants pourraient considérer ce geste dans le choix de société en éducation. En choisissant un pays, les étudiants se rappellent que le fédéral a accru les frais de scolarité des étudiants et leur endettement contre la volonté de Québec.»

Normand Bélisle, le coordonnateur des étudiants universitaires en éducation permanente, s'est lui aussi dit outré de l'attitude

de du député Cauchon qui a refusé de répondre «à nos inquiétudes et qui est resté très évasif sur les intentions du fédéral».

Quant à Christian Simard, le vice-président du Forum jeunesse du Bloc Québécois, il a carrément pris un congé d'un an de l'Université de Montréal, où il avait entrepris des études hispaniques, pour plonger dans la bataille des frais de scolarité et celle du référendum québécois. «Le Fonds de prêts étudiants des banques, les étudiants sont contre, dit-il. D'abord, ils vont vite manquer. Et avant les élections, le Parti libéral s'était engagé à faire ce qu'il pouvait pour réduire le déficit en ne touchant pas aux acquis sociaux, et c'est tout le contraire qu'il annonce avec ce qui paraît en page 24 du Livre vert Axworthy. C'est plutôt le gaspillage dénoncé par le vérificateur général auquel il faut s'attaquer.»

C'était l'unanimité hier contre la réforme fédérale. Les étudiants de Concordia ne sont pas plus d'accord avec Lloyd Axworthy et Martin Cauchon. Lana Grimes, vice-présidente de l'Association des étudiants de Concordia, explique que le système des prêts bancaires décourageait totalement les étudiants d'aller aux facultés des arts et des lettres.

«Tout est évalué en termes économiques, dit-elle, et les étudiants devront s'endetter en fonction de leurs revenus futurs. Si la réforme Axworthy est adoptée, comment paiera-t-on nos dettes? Les beaux-arts, ça ne paye pas une dette. Or, Concordia a une faculté importante qui enseigne les arts.»

Marika Giles ajoute: «Les normes nationales, ça ne nous dérange pas, mais la conséquence nous dérange.» Les étudiants de Concordia ne veulent surtout pas avoir l'air de s'opposer aux étudiants de l'Université de Montréal. Sur la question des

normes nationales, le député Cauchon n'a réussi à obtenir qu'une nuance de l'Association des étudiants de McGill.

Comme si cela ne suffisait pas, les étudiants des cégeps de Bois-de-Boulogne et Édouard-Montpetit ont abondé dans le même sens. Marie-Eve Sylvestre, vice-présidente aux affaires politiques du cégep de Bois-de-Boulogne, souligne que la réforme Axworthy favorisera l'accessibilité «aux études supérieures pour les plus fortunés et creusera un fossé infranchissable pour les plus pauvres».

Les présidents de la Fédération des cégeps et de la Fédération québécoise des professeurs d'université ont ensuite renchéri: «Il ne faut pas hypothéquer l'avenir de l'enseignement postsecondaire et des étudiants», s'intitulait le communiqué de Réginald Lavertu, président de la Fédération des cégeps.

La Fédération des 14 syndicats regroupant quelque 8000 professeurs d'université conclut que le gouvernement fédéral doit reconnaître ceci: «Que le financement public de l'éducation postsecondaire représente un choix de société légitime, cohérent et déterminant» et qu'il renonce à identifier l'éducation postsecondaire comme cible des compressions budgétaires.»

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a pour sa part préféré ne pas participer à la consultation sur la réforme Axworthy. Claude Hamel, président de l'Université du Québec, a fait savoir par missive que «les transferts qui sont faits au titre du financement des programmes établis revêtent un caractère inconditionnel, c'est-à-dire qu'ils sont versés aux fonds généraux des provinces». Il souhaite le retrait pur et simple du gouvernement du Québec des programmes proposés.

Noël 1994

ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

Concert Classique
13H30-15H30, REZ-DE CHAUSÉE

SAMEDI, 3 DÉC.

Déjeuner avec Le Père Noël
9H00 & 10H15
Adultes 7.50\$, enfants 5.50\$
Cadeau surprise pour enfants de moins de 12 ans
Café Sifon, sous-sol
Réservations: poste 236

DIMANCHE, 4 DÉC.

Fondation Starlight
Concerts de Noël pour enfants
13H00 & 15H30
Salle Tudor, 5^e étage
Billets: 8.00\$

MERCREDI, 7 DÉC.

Défilé de Mode Bénéfice
Jean-Louis Renaud pour le SIDA.
Cocktail 18H30
Défilé 19H30
Salle Tudor, 5^e étage
Pour billets tél. poste 260

Dédicace de livres par la danseuse Canadienne
Karen Kain
12H00-13H00
Librairie Nicholas Hoare, Mezzanine

JEUDI, 8 DÉC.

Concert Noël autour du Monde, Denis Poliquin
Edith Allaire
19H00, Salle Tudor, 5^e étage, billets: 5.00\$
Entrée libre pour enfants de moins de 12 ans

VENDREDI, 9 DÉC.

Symposium Mickey Stein
Pour la recherche et prévention du cancer.
15H00-19H00
Salle Tudor, 5^e étage
Entrée libre

SAMEDI, 10 DÉC.

Concert Classique
13H30-15H30, REZ-DE CHAUSÉE
Déjeuner avec Le Père Noël
9H00 & 10H15
Adultes 7.50\$, enfants 5.50\$
Cadeau surprise pour enfants de moins de 12 ans
Café Sifon, sous-sol
Réservations: poste 236

VENDREDI, 16 DÉC.

Relève Lyrique du Québec
Concert, 19H00
Salle Tudor, 5^e étage
Entrée libre

SAMEDI, 17 DÉC.

Concert Classique
13H30-15H30, REZ-DE CHAUSÉE
Déjeuner avec Le Père Noël
9H00 & 10H15
Adultes 7.50\$, enfants 5.50\$
Cadeau surprise pour enfants de moins de 12 ans
Café Sifon, sous-sol
Réservations: poste 236

SAMEDI, 24 DÉC.

Concert Jeunesse
Concert de Noël
14H30, Salle Tudor, 5^e étage, entrée libre
Concert Classique
13H30-15H30, REZ-DE CHAUSÉE
Déjeuner avec Le Père Noël
9H00 & 10H15
Adultes 7.50\$, enfants 5.50\$
Cadeau surprise pour enfants de moins de 12 ans
Café Sifon, sous-sol
Réservations: poste 236

LUNDI, 26 DÉC.

Solde du Lendemain de Noël
13H00 À 18H00

DIMANCHES, 4, 11, 18 DÉC.

Les heures d'ouvertures seront, 12H00-17H00

OGILVY
STE-CATHERINE ET DE LA MONTAGNE (514) 842-7711

Le nombre de travailleuses autonomes en hausse marquée

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

De plus en plus de femmes dirigent des petites et moyennes entreprises au Québec, alors qu'un très grand nombre de Québécois se lancent en affaires pour faire face à la pénurie d'emplois.

En 1994, on comptait d'ailleurs 50 130 femmes propriétaires de leur entreprise au Québec, selon une récente étude de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes (FCEI). En fait, le nombre de femmes travailleuses autonomes du Québec a augmenté de 79,4 % entre 1981 et 1993. Et si la tendance se maintient, poursuit-on, un Québécois sur quatre sera son propre patron en l'an 2000.

Pour ce qui est des femmes, plus elles sont jeunes, plus elles sont actives dans le monde des affaires, nous dit cette étude. En effet, 51,4 % des propriétaires d'entreprise de moins de 25 ans sont des femmes. Dans l'ensemble du marché, les femmes ne représentent cependant toujours que 34 % des propriétaires d'entreprise.

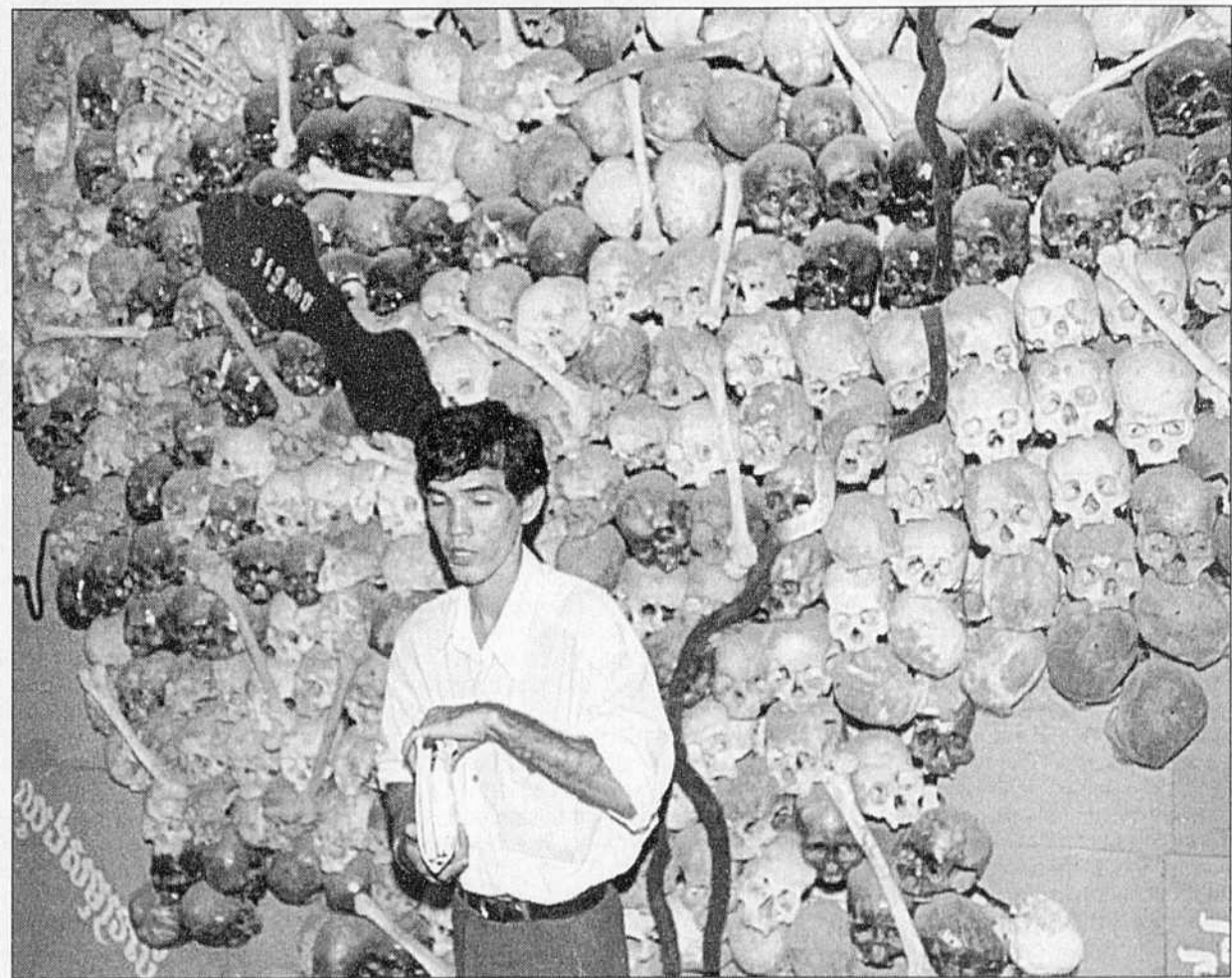
Selon Pierre Cléroux, vice-président, Québec, de la FCEI, les femmes ont donc «non seulement pris leur place au sein de la communauté des PME, mais elles en assument en grande partie l'avenir». Pour sa part, Mme Dominique Majeau, 35 ans, est propriétaire de l'entreprise Norbec, à Boucherville, qui produit des salles à atmosphère contrôlée, et également des entreprises Nova Systèmes, à Saint-Bruno, qui produit des comptoirs vitrés et des systèmes d'étalage pour les boutiques et magasins.

Mme Majeau s'est lancée en affaires à 23 ans, en 1982, avec un DEC en administration et quelques cours complémentaires en droit des affaires, prenant, comme ses deux sœurs, la succession de son père. Présidente de sa compagnie, elle a présentement 50 employés. À elles trois, les trois sœurs Majeau emploient quelque 350 personnes. Plusieurs de ces emplois ne pourraient être occupés par des femmes à cause de la force physique qu'ils exigent. Son associé à la tête de Norbec est un ingénieur, Jean-Pierre Gingras.

«Mon secteur d'activités est encore non traditionnel pour les femmes, dit Mme Majeau. Les femmes sont plus présentes dans les activités de design et de création.»

Selon Mme Majeau, le fait d'être une femme à la tête d'une entreprise présente des défis à relever tous les jours. Et celles-ci sont de plus en plus acceptées et prises au sérieux, dit-elle. Mais «nos collègues» masculins ont encore un bout de chemin à faire, selon elle. Dans l'ensemble, Mme Majeau estime que le Québec a une bonne longueur d'avance sur les autres provinces canadiennes à cet effet. Elle croit aussi que les femmes ont tendance à travailler avec des dossiers clairs, nets et précis, ce qui les rend acceptables au plan financier. Pour sa part, un sondage effectué auprès des membres de la FCEI démontre que l'accès au financement est perçu comme un dossier majeur pour 35 % des femmes dirigeantes de PME, contre 27 % des hommes entrepreneurs.

Le repos des âmes



UN JEUNE GUIDE se tient devant un assemblage de crânes à Phnom Penh, au Cambodge. Ces ossements sont ceux des victimes torturées et assassinées sous le règne des Khmers rouges, de 1975 à 1978. Le gouvernement cambodgien a affirmé cette semaine que ces restes allaient être consommés pour permettre aux âmes des victimes de reposer en paix.

Gel des taxes foncières à Longueuil

Le maire Gladu dépose un budget qui entraînera une baisse du fardeau fiscal pour la plupart des contribuables

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Promesse électorale oblige, le nouveau maire de Longueuil, Claude Gladu, a présenté hier le budget municipal qui prévoit le gel des taxes foncières pour 1995. L'effet combiné de ce gel à la diminution de l'évaluation foncière entraînera même une baisse du fardeau fiscal pour la plupart des contribuables.

Les propriétaires d'édifices à logements multiples (522 exactement) subiront une hausse de taxes provoquée par des rénovations majeures. Pour tous, le taux de taxe s'établit donc à 1,60 \$ par 100 dollars d'évaluation. Du coup, la municipalité accuse un manque à gagner de 800 000 \$.

L'administration a éliminé la surtaxe sur les immeubles non résidentiels compte tenu de l'invalidation par les tribunaux de ce mécanisme de taxation. Le maire Gladu la maintient toutefois pour les terrains vacants. Incapable d'expliquer ce choix, un fonctionnaire lui a soufflé qu'il s'agissait ainsi d'inciter le développement de ces espaces.

Le niveau d'endettement passe de 31,1 millions \$ à 31,6 millions \$.

Pour Michel Timperio, de l'Alliance des citoyens, le gel est un «maquillage» pour lequel, à moyen terme, les Longueillois risquent de payer. «Tout le monde est pour la vertu mais ce qui m'inquiète, c'est que ce faisant, on augmente l'endettement. C'est à contre-courant de tout ce qui se discute au plan national», a-t-il commenté.

Chose certaine, le maire Gladu poursuit sur le chemin tracé par son prédécesseur l'an dernier, en réduisant de 1 % les dépenses de la municipalité. Le budget totalise ainsi 142,9 millions \$ plutôt que 144,3 millions \$ pour l'année en cours.

Les principales compressions ont été effectuées dans cinq secteurs, dont les loisirs et la culture (129 000 \$) ainsi que le déneigement où le renouvellement des contrats permettra des économies annuelles de 1,1 million \$.

Du côté de l'augmentation des coûts de certains postes budgétaires, c'est la quote-part de Longueuil à la MRC de Champlain qui grimpe le plus: de 75 000 \$, elle passera à 245 620 \$. Le maire Gladu justifie ce gonflement par le financement de la Société de développement économique ainsi que la participation financière à une étude de réfection du boulevard Taschereau.

Par ailleurs, le maire Gladu n'a pas joint à son budget le plan triennal d'immobilisations comme c'est la tra-



Le maire Claude Gladu: promesse électorale oblige.

dition. En contrepartie, il a annoncé, le sourire aux lèvres, l'adhésion de la Ville de Longueuil au programme d'infrastructures Canada-Québec après des négociations avec le ministre des Affaires municipales.

Ce dernier a réduit le seuil d'admissibilité pour Longueuil, qui passe de 125 000 à 75 000 \$ par habitant. Cela signifie que Longueuil n'aura à investir que 9,8 millions \$, plutôt que 13 millions \$, pour avoir droit à des subventions de réfection de ses infrastructures. Un projet à ce chapitre sera présenté d'ici la fin du printemps.

• LES ACTUALITÉS •

Les courants marins influencés par les... canards de plastique

Seattle (Reuter) — De l'influence du canard en plastique sur les neurones des océanographes: tel pourrait être l'intitulé de l'enquête insolite que mènent depuis deux ans des chercheurs américains sur les courants du Pacifique Nord.

Cette histoire surréaliste a commencé en janvier 1992 quand un cargo immatriculé à Hong Kong et qui faisait route vers Tacoma, dans l'état de Washington, a malencontreusement laissé s'échapper une cargaison de 29 000 canards en plastique et autres animaux flottants destinés au bain des bambins.

Saisissant l'occasion, les océanographes ont commencé à suivre à la trace les palmipèdes pour affiner la carte des courants marins.

Dix mois après leur baptême salé, les premiers canards jaunes ont été signalés sur les plages de Sitka, dans le sud-est de l'Alaska, si l'on en croit un article de l'hebdomadaire de l'Association américaine de géophysique. Les autochtones avaient également trouvé des grenouilles vertes, des tortues bleues et des castors rouges.

Dix mois après cette étrange découverte, 400 jouets avaient été signalés dans le golfe d'Alaska. Un canard a été repéré ce mois-ci à Ocean Shores (Washington), à 4828 km du «naufage»!

Pour l'océanographe James Ingraham, ces migrations insolites sont la meilleure chose qui pouvait arriver aux scientifiques depuis la perte de 61 000 chaussures de tennis dans la même zone en 1990.

La résistance des jouets en plastique leur permettra d'approfondir leurs études sur plusieurs années.

James Ingraham estime en effet que la joyeuse flottille pourrait franchir le détroit de Béring, slalomer entre les glaçons géants de l'océan Arctique et parvenir dans l'océan Atlantique.

«Nous espérons encore que quelqu'un repêchera un jour un canard ou une chaussure Nike en Orient, leur lieu de naissance.»

Le faucon maltais vendu 400 000 \$

REUTER

La statuette du *Faucon maltais*, l'un des principaux films-cultes du cinéma américain, a été adjugée 398 000 \$ mardi soir chez Christie, lors d'une vente aux enchères consacrée au 7^e art. L'objet a été acheté par le président de la société de joaillerie new-yorkaise Harry Winston, qui fabrique les Oscars.

Tiré d'un ouvrage de Dashiell Hammett, père du roman noir américain, *Le Faucon maltais* fut en 1941 le premier film et l'un des chefs-d'œuvre de John Huston. C'est aussi l'une des réalisations les plus mythiques de Hollywood, notamment parce qu'il marque un tournant décisif dans la carrière d'Humphrey Bogart, jusqu'alors généralement cantonné dans des rôles assez conventionnels de gangster.

Incarné par Bogart, le personnage du détective privé Sam Spade préfigure celui de Philip Marlowe, auquel l'acteur prêterait ses traits cinq ans plus tard dans *Le Grand Sommeil* et entrerait ainsi définitivement dans la légende hollywoodienne.

La statuette, objet de toutes les convoitises à l'écran comme dans le roman, n'est qu'une œuvre de plomb recouverte de bronze. Elle présente des entailles sur le côté gauche de la tête du faucon. Ce sont celles que, dans le film, lui fait l'acteur Sydney Greenstreet pour vérifier si elle est bien en or.

Il existe en fait deux statuettes du faucon maltais. L'autre est la propriété d'un dentiste de Los Angeles, auquel tous les espoirs sont permis, car il l'a payée moins de 20 000 \$ au milieu des années 1980.

Mise en garde des infirmières auxiliaires contre le retrécissement de leur champ de pratique

«On ne retrouve presque plus d'infirmières auxiliaires dans les urgences, en psychiatrie, en obstétrique»

PRESSE CANADIENNE

Les dirigeants de la nouvelle Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires mettent en garde le gouvernement québécois contre la spécialisation à outrance des soins de santé et recommandent d'élargir la gamme de services que leurs membres sont autorisés à offrir aux patients.

Au cours d'une conférence de presse, hier, la présidente Monique Leroux a indiqué qu'au fil des ans les infirmières auxiliaires ont vu se retrécir leur champ de pra-

tique de sorte qu'elles sont maintenant confinées dans les soins de courte et de longue durées.

«On ne retrouve quasiment plus d'infirmières auxiliaires dans les urgences, en psychiatrie, en obstétrique», a soutenu la présidente de la nouvelle formation syndicale indépendante qui regroupe quelque 5000 membres, soit ceux de la Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec et ceux de l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers du Québec.

Les quelque 18 000 infirmières auxiliaires exerçant au Québec sont éparpillées

dans divers autres syndicats: la Fédération des affaires sociales-CSN, la FTQ, la CEQ et la CSD.

L'Union québécoise des infirmières et infirmiers auxiliaires compte sur l'importance de son membership pour intervenir auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, des régies régionales et des dirigeants des centres hospitaliers au sujet de la délégation des actes infirmiers.

Avant 1980, lorsque le gouvernement a légiféré pour établir des règles uniformes pour les infirmières et les infirmières auxiliaires, les infirmières auxiliaires pouvaient faire tous les actes infirmiers — enlèvement des points de suture, travail en salle d'opération, à l'urgence, à la salle de réveil, à la pouponnière, à la psychiatrie — sauf les injections intraveineuses, a rappelé Mme Leroux.

Les restrictions imposées aux infirmières ont eu un impact sur leur nombre.

Entre 1985-1986 et 1991-1992, des chiffres du ministère de la Santé démontrent que leur nombre a diminué de 980 alors que celui des infirmières a augmenté de 5700.

Comment expliqueriez-vous à votre conjoint que vous avez dû vendre l'auto ?

Une personne sur trois risque de souffrir d'une invalidité.

Ça n'arrive qu'aux autres ! Or, au cours des cinq dernières années, 100 000 emprunteurs Desjardins ont bénéficié de l'assurance invalidité. Avec seulement 66 % de votre revenu, versé par votre assurance salaire, parviendrez-vous à maintenir votre niveau de vie ? Bougez avant de tout perdre ! L'assurance invalidité de l'Assurance prêt Desjardins vous permettra de parer les coups durs.

Assurance invalidité sur prêt hypothécaire Desjardins gratuite pendant un an.

Pour tout nouveau prêt hypothécaire contracté à une caisse Desjardins, et versé entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1995, l'assurance invalidité vous sera offerte gratuitement pendant 12 mois. C'est comme si vous receviez un chèque de 760 \$*.

Communiquez sans tarder avec votre caisse.

Assurance
PRÊT
Desjardins

Assurance-vie
Desjardins

*Calcul basé sur un nouveau prêt hypothécaire de 70 000 \$ amorti sur 15 ans, au taux de 8 %, pour un couple de 30 ans ayant adhéré à l'option totale de l'assurance invalidité de l'Assurance prêt Desjardins. Offre valide dans les caisses participantes jusqu'au 30 juin 1995. Pour tout nouveau détenteur d'un prêt hypothécaire qui adhère à l'Assurance prêt Desjardins. L'assurance invalidité est offerte gratuitement pour les douze premiers mois de l'assurance. Pour bénéficier de cette offre, l'emprunteur doit préalablement adhérer à l'Assurance vie, remplir une demande d'assurance et satisfaire aux conditions d'admissibilité et d'assurabilité. La caisse se réserve le droit de mettre fin en tout temps à cette promotion.



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H3Y 3K2
Fax: (514) 845-7074 Tél.: (514) 845-0400

La maîtrise des intangibles

LE DEVOIR

POLITIQUE

Démarche référendaire

Mario Dumont pose ses conditions

Le chef de l'Action démocratique estime que si Parizeau les accepte, Johnson serait malvenu de rester à l'écart

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le chef de l'Action démocratique Mario Dumont a posé hier cinq conditions à sa participation à la consultation sur la souveraineté, annoncée mardi par le premier ministre.

M. Dumont croit que si ces conditions sont acceptées, le Parti libéral «aurait beaucoup moins de raisons valables de refuser de participer, dit-il, sinon l'absence de politique constitutionnelle, qui est peut-être leur talon d'Achille».

Ces cinq conditions, qui se résument à une seule — avoir une réelle possibilité d'influencer le résultat de la consultation — sont les suivantes:

- que le mandat de la commission soit élargi et que des discussions puissent avoir lieu sur la date, le contexte le plus propice et les circonstances dans lesquelles serait tenu le référendum;
- qu'il soit possible de discuter «véritablement» de l'a-propos de réaliser la souveraineté;
- qu'il soit possible de présenter d'autres op-

tions — «Je trouve difficile d'exclure a priori les autres options que la sienne»;

■ que les partis représentés à l'Assemblée nationale «qui ont une position constitutionnelle» puissent distribuer, aux frais des contribuables, un document présentant leur position, tout comme l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec sera distribué grâce à des fonds publics dans tous les foyers du Québec;

■ que les présidents des commissions consultatives régionales ne soient pas nommés unilatéralement par le gouvernement.

Si ces conditions ne sont pas remplies, M. Dumont craint que la démarche ne serve essentiellement qu'à la promotion de la souveraineté.

Pour l'heure, M. Dumont n'a obtenu aucune assurance que ces conditions seraient acceptées. Le premier ministre lui a cependant promis qu'il y aura une possibilité, durant ce processus, de discuter de la date du référendum. Il n'a toutefois pas précisé s'il était possible d'envisager que la consultation ait lieu après 1995.

M. Dumont veut «tester la volonté du gouvernement d'avoir une démarche qui permette le débat, et d'inclure ce que d'autres ont à proposer».

Pour l'instant, lorsqu'il parle de sa participation, «c'est non, mais c'est négociable».

Une partie de cette négociation pourrait avoir lieu à la Commission des institutions, chargée de déterminer la manière de former les commissions consultatives.

En acceptant ces conditions, le gouvernement ferait pression sur les libéraux pour qu'ils participent, dit M. Dumont.

Ce dernier souhaite éviter que «tout ça ne sombre dans le ridicule et ne fasse avancer personne avec deux séries de consultations (celle du gouvernement et peut-être une autre série organisée par les libéraux). Ce serait un parade où les deux gladiateurs qui s'entêtent dans leur position vont montrer leurs costumes avant de livrer combat», dit-il.

L'Action démocratique défend une position que M. Dumont appelle «souveraineté, plus partenariat».

Le chef du Bloc dans un état sérieux mais stable

Bouchard toujours aux soins intensifs

Il subit une nouvelle intervention pour préparer sa jambe à recevoir une prothèse

ARIANE KROL
PRESSE CANADIENNE

L'état de santé de Lucien Bouchard demeure sérieux mais stable. Les médecins de l'hôpital Saint-Luc devaient procéder hier après-midi à une opération pour préparer sa jambe à recevoir une prothèse.

Le chef du Bloc québécois, qui reçoit de fortes doses d'analgésiques et d'antibiotiques par intraveineuse, doit rester aux soins intensifs parce que ses pansements sont changés fréquemment.

«M. Bouchard a été évalué hier (mardi) par des physiatres de l'hôpital pour préparer et amorcer les différentes étapes de la réadaptation», annonçait hier l'hôpital par

voie de communiqué. Lucien Bouchard devait être amené hier après-midi au bloc opératoire afin que les médecins préparent sa jambe amputée à recevoir une prothèse.

Le moignon a donc été dégagé des chairs et partiellement refermé pour qu'on puisse le recouvrir de muscles et de peau.

Ce traitement des plaies et la réadaptation en physiothérapie qui suivra dureront trois à quatre mois.

Ce n'est qu'après cette période que le plus célèbre patient du Québec pourra commencer à porter une prothèse.

Si l'état de santé de M. Bouchard demeure satisfaisant, les médecins traitants n'émittent aucun autre commentaire ou bulletin de santé avant vendredi, concluait le commu-

niqué. Ces nouveaux développements sont les seuls que Mme Bouchard et les médecins de son mari ont accepté de rendre publics, expliquait hier la direction des communications de l'hôpital.

Par ailleurs, un quotidien montréalais rapportait hier que des tests de laboratoire auraient démontré la présence du streptocoque A dans la gorge de l'épouse et des fils de Lucien Bouchard.

Un des enfants souffrirait même d'impétigo — une infection de la peau très contagieuse — au visage à cause de cette bactérie.

Si la bactérie est vraisemblablement de la même souche que celle qui a attaqué le chef du Bloc québécois, pourquoi est-il le seul à en avoir subi des effets aussi dévasta-

teurs? Les spécialistes ont déjà expliqué que la bactérie de M. Bouchard avait été atteinte par un virus qui l'a rendue extrêmement toxique.

Un microbiologiste a émis l'hypothèse que M. Bouchard avait peut-être contracté ce virus dans l'exercice normal de ses fonctions, c'est-à-dire en serrant la main de beaucoup de personnes, dont l'une en aurait été porteuse.

Celui-ci, en infectant le streptocoque A, a causé la myosite nécrosante responsable de l'état de Lucien Bouchard.

Trois interventions chirurgicales, dont l'amputation à mi-cuisse de la jambe atteinte, ont été nécessaires pour contrôler cette infection galopante.

Le PQ sur la défensive

Le boycott libéral étonne grandement Monique Simard

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Certains aspects de l'avant-projet référendaire présentés par le premier ministre Parizeau placent le Parti québécois sur la défensive. La vice-présidente rejette les allégations des fédéralistes. «Notre démarche n'en est pas une de duperie ou de tricherie.»

Que l'astuce indispose l'opposition et l'ensemble des fédéralistes, Monique Simard s'y attendait. Mais la décision des libéraux de boycotter le processus de consultation l'a grandement étonnée.

D'autant plus qu'elle ne voit pas de justification à la férocité de ces manifestations d'indignation. «Que les fédéralistes soient pris au dépourvu, je peux comprendre. Mais je ne pense pas que la population se sente trahie.»

Notre démarche s'inscrit dans les traditions parlementaires québécoises. Ça ne trahit ni ne travestit la démocratie.

L'accusation d'avoir monté une opération strictement partisane ne plaît guère à la vice-présidente du PQ, qui fait valoir que les fédéralistes ont été invités à y défendre leur vision du pays et leur évaluation du fédéralisme canadien, et qu'ils doivent assumer la responsabilité de leur refus d'y participer. «On ne les écarte pas, on leur dit: venez siéger, mais ils ne veulent pas.»

Selon Monique Simard, non seulement cette opération de consultation n'est pas teintée de partisanerie, mais elle comporte des risques, en ce sens que rien n'empêche la contestation de s'y exprimer et de réclamer des modifications à l'avant-projet de loi. «Nous n'avons pas conçu l'opération pour qu'elle soit partisane et uniquement souverainiste.»

Mme Simard a d'ailleurs souligné que les modalités du processus «ne sont pas fixées dans le béton» et qu'il n'est pas exclu que le gouvernement les revioie, si cela s'imposait, c'est-à-dire s'il s'avérait la nécessité de le bonifier. «M. Parizeau a été très clair; il a dit que rien n'est coulé dans le ciment.»

Ces mises au point sur le sens de la démarche référendaire du gouvernement ne se voulaient pas l'objet de la conférence de presse que la nouvelle femme forte du PQ a donnée hier au secrétariat de la rue Saint-Hubert. Il s'agissait plutôt de lancer l'opération solidarité Bertrand.

L'objectif est de recueillir les fonds nécessaires pour financer les poursuites judiciaires visant à obtenir l'annulation de l'élection du libéral Robert Thériault. Les procureurs du PLQ font trainer les choses en longueur, étreint les procédures et multiplie les mesures dilatoires. Ce qui risque de coûter une petite fortune à l'organisation péquiste, au bas mot 100 000 \$.

«On va aller jusqu'au bout de notre affaire», a prévenu hier Monique Simard qui s'attend à ce que les libéraux exploitent les stratagèmes jusqu'à sa limite. Ce qui pourrait durer encore de longs mois, peut-être même des années. Une opération qui risque de devenir ruineuse pour la poursuite. Il a donc été décidé d'organiser un cocktail-spectacle, à 500 \$ le billet, qui aura lieu dimanche soir au Spectrum de Montréal. Le volet politique de la soirée prévoit l'écoute d'une cassette préenregistrée par le premier ministre Parizeau et un discours, en personne, du ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette. Pour le volet artistique, Monique Simard promet des surprises, la participation de grandes vedettes.



Monique Simard

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

APPEL DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCERNANT DES SERVICES D'INGÉNIEURIE EN GÉNIE CIVIL, STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

OBJET: Réaménagement de l'ensemble Benny Farm

La Société canadienne d'hypothèques et de logement recevra des manifestations d'intérêt de la part de firmes d'ingénieurs-conseils dans le cadre du projet de réaménagement de l'ensemble Benny Farm, situé à Notre-Dame-de-Grâce à Montréal. L'ensemble de seize (16) acres est délimité par l'avenue Monkland et les rues Benny, Sherbrooke et Walkley.

La firme mandatée devra établir des plans et devis et procéder à la surveillance des travaux spécialisés de génie civil, structure, mécanique et électricité pour la première phase du projet de réaménagement qui consiste en la construction de deux bâtiments de six (6) étages, abritant quarante-trois (43) logements chacun, plus un sous-sol.

Les proposants devront présenter des offres de services intégrées, c'est-à-dire que toutes les disciplines seront incorporées à l'intérieur d'une seule firme ou d'une association de quelques firmes. Les propositions individuelles ne seront pas retenues. De plus, l'offre de services mettra en évidence les projets de même nature réalisés par ces experts-conseils selon les prescriptions décrites dans le dossier d'invitation.

Les manifestations d'intérêt devront clairement être identifiées et expédiées sous pli cacheté à:

M. André Gohier
Directeur principal
Ensemble Benny Farm
3290, boul. Cavendish
Montréal (Québec)
H4B 2M7
Tél.: (514) 283-4173

On peut se procurer un exemplaire du dossier d'invitation en s'adressant au bureau ci-haut mentionné à compter du 9 décembre 1994.

Les manifestations d'intérêt devront être reçues avant 16 heures, le 21 décembre 1994.

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

La SCHL collabore avec tous les paliers du gouvernement, l'industrie et la société afin d'aider les Canadiens à se loger.

Canada

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LAVAL
LOCALITÉ DE LAVAL

COUR DU QUÉBEC
chambre civile

DIVISION DES PETITES CRÉANCES
2800, Boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval H7T 2S9

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionné(es) de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Dossiers	Requérants(es)	Intimés(es)
540-32-000167-948	Les Emballages Fontaine Inc.	Patrick Williamson Les Productions Golden Blades Ltée Stephen Yuen Harley Yimichi Yuen Gordon Yuen Guy Larocque Réal Routhier
540-32-000887-941	Charles Clément (Avocat)	
540-32-001014-941	Beauregard, Villard	Théodore Théodoropoulos
540-32-001022-944	Carrosserie Richard Lambert Inc.	Pierre Allard & Centre Audio Visuel Pierri Ltée
540-32-001080-942	Station Service Georges Inc. (Pétri-Canada)	Germain Jean (Jean Electro-ménager)
540-32-001160-942	François Ostiguy De Chartron, Schiller & Associés	Benoît Rivet (Entreprises NDB Enr)
540-32-001185-949	Antonio Pansera	Panos Anamokopolous Mme Joanne Demers La Maison Idéographie Jeannot Gauthier Industries Daco Ltée M. Henry Sandberg Rajean Roy David Israel D.M. Extermination Les Vacances Nord Sud Gilles Lévesque Lévesque Remorquage Enr. Thérèse Chouinard M. Pierre Gosselin
540-32-001195-948	Pierre Filiatreault	
540-32-001232-949	Julius H. Grey	Société Immobilière Chabasco Ltée (François Chappelaïne)
540-32-001286-945	Georges Kambranis	Pierre Racine Les Renovations Abibec Inc. Roger St-Denis (Création Concept Plus)
540-32-001313-947	Les Plastiques Marcon Inc.	Luc Désormeaux (Cartes et comiques Étoiles Enr)
540-32-001327-947	Pierre Boivin	M. Osman Yaraneri Rémi Lapierre 2964-0307 Québec Inc.
540-32-001362-944	Ladouceur & Associés	M. Michel Grenier
540-32-001367-943	Ladouceur & Associés	Daniel Beauchesne Esq de tuteur de José Fournier Distribution Canadienne Nord Contrôle (1993) Inc. Sandra Tayebi Paul Hubert
540-32-001396-942	Charles Clément	
540-32-001421-948	Gilles Cossette	
540-32-001491-941	Céline Périard Célyne Ménard	
540-32-001549-946	Victor Azoulay	
540-32-001565-942	Éthantal Décarie	
540-32-001590-940	Le Relais Communautaire de Pont-Viau	
540-32-001598-943	Gaëtan Raymond & Rolande Cyr	
540-32-001605-946	Me Mario Hébert	
540-32-001616-943	149883 Canada Inc.	
540-32-001642-949	Louise Lalonde	
540-32-001659-943	Bram Greenbaum (Centre d'Achat Place Fabreville)	
540-32-001671-948	J. François Taillefer	
540-32-001679-941	Guy Falard	
540-32-001693-942	Denis Désautels	
540-32-001697-943	Mme Sylvie Robert (PVM)	
540-32-001701-943	Mme Ginette Lafontaine	
540-32-001753-944	Me André Turgeon	
540-32-001770-948	Faye Oakley	
540-32-001796-943	Paul Leduc	

Laval le 2 décembre 1994

NOEL GOBEIL
Greffier Cour du Québec

VENTES EN JUSTICE

Conditions et renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec



VILLE MONT-ROYAL
TOWN OF MOUNT ROYAL
Province de Québec

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux RESIDENTS DE VILLE MONT-ROYAL et à QUI DE DROIT que le 5 décembre 1994, à sa séance extraordinaire tenue à 19 h 30, le conseil municipal de Ville Mont-Royal a adopté:

Le règlement n° 1301-95 sur le budget de 1995 et autres sujets connexes.

Les personnes intéressées peuvent consulter ces règlements au bureau de la greffière, 90, avenue Roosevelt, Ville Mont-Royal, durant les heures normales de bureau.

Donné à Ville Mont-Royal le 8 décembre 1994.

La greffière,
C. Josée Katz, o.m.a./CMC

La suite des avis se trouve en page B 6

Nouvelle boutique

Air de femme

COUTURIERS QUÉBÉCOIS

- ADRIENNE VITTADINI
- ANGELA BUCARO
- BALLINGER GOLD
- MORET
- MOULÉ
- ACCESSOIRES

TÉLÉPHONE: 849-8080

LES ATRIUMS
870, BOULEVARD DE MAISONNEUVE EST
MONTREAL H2L 4S8 MÉTRO BERRI-UQAM

Au Kiosque du Bas 844-7882 Au Kiosque du Bas

POURQUOI ACHETER DES SOLDES QUAND VOUS POUVEZ ACHETER AU PRIX DE GROS OUI MESSIEURS

LA CONCURRENCE NE NOUS FAIT PAS PEUR — COMPAREZ NOS PRIX Avec les prix pratiqués dans les boutiques et magasins qui vendent des vêtements faits en FRANCE et en ITALIE Prix CLUB 402

- Manteau laine et cachemire fait en ITALIE et GRIFFÉ 399\$
- Le costume 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 299\$ à 475\$
- Le blazer 100% pure laine vierge fait en ITALIE et GRIFFÉ 295\$
- Le pantalon 100% pure laine vierge doublé jusqu'aux genoux, fait en ITALIE et GRIFFÉ 125\$
- La chemise Club-Paris 100% coton ou mélange faite en FRANCE et GRIFFÉE 65\$
- La cravate 100% pure soie crêpe de Chine, faite en ITALIE et GRIFFÉE 40\$

Etc... Etc. Qui dit mieux?

Club 402-HOMME®

1118, rue Sainte-Catherine O., Suite 200
Montréal (Québec) H3B 1H5. Tél.: 861-3636

QUAND LES TARIFS LOCAUX DU TÉLÉPHONE AUGMENTENT, C'EST TOUT LE MONDE QUI PAYE.

Alors que vos frais d'interurbains commencent à peine à baisser, les coûts de vos appels locaux s'appêtent, eux, à augmenter.



À moins que vous ne réagissiez, Ottawa peut décider d'approuver ce projet. Pourquoi?



Actuellement, les Canadiens ont le choix parmi différentes compagnies pour leurs appels interurbains. Comme la plupart des gens, vous avez noté que cette saine compétition entraînait des baisses de tarifs, même si vous restiez avec Bell Canada et les anciennes compagnies.



Mais celles-ci ont gardé le monopole du service téléphonique local. De plus, le CRTC a décidé de leur permettre de vous faire payer 72 \$ supplémentaires pour le service local! À savoir, 24 \$ par an à partir du 1er janvier prochain, 24 \$ en 1996 et 24 \$ en 1997.



Si Bell Canada augmente ses tarifs locaux, cela aura d'ici peu une influence sur les tarifs interurbains. Les nouvelles compagnies qui, elles, ne peuvent offrir de service local, ne pourront plus, à long terme, être concurrentes en

gardant des tarifs raisonnables.



Si cela voulait dire que votre facture totale de téléphone devait diminuer, cela n'aurait aucune importance pour vous. Mais 2 Canadiens sur 3 finiront par payer plus. C'est pourquoi un regroupement de 50 associations de consommateurs pense que ces augmentations sont injustes. Et nous les approuvons.



Il est clair que Bell Canada a la permission d'abuser de son monopole sur le service local. Qui va payer? La concurrence, bien sûr. Mais vous aussi, vous allez devoir déboursier.



Il n'est pas trop tard pour envoyer un message à Ottawa. Le CRTC a suivi la demande de Bell Canada, c'est désormais au Cabinet fédéral de prendre la décision finale.



Demandez à votre député d'examiner attentivement cette demande. Dites-lui que vous voulez une décision qui conserve l'équilibre entre des prix raisonnables pour les consommateurs et des profits honnêtes pour Bell Canada ainsi que les autres vieilles compagnies, et qui laisse enfin une chance à la concurrence.

Ce message est commandité par l'Association pour la Concurrence en Télécommunications, qui comprend les compagnies de service téléphonique longue distance suivantes: ACC Long Distance, Cam Net, Compo Local, CTI, Hospitality Information Services, Sprint Canada, STN, TelRoute, Unitel et Westel.



• POLITIQUE •

Processus de consultation préréférendaire

Le CPQ boudera les commissions itinérantes

Le Mouvement Desjardins hésite, le B'Nai Brith annonce sa participation active

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

À l'instar de l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, certains groupes fédéralistes vont boycotter le processus de consultation que le gouvernement du Québec a lancé mardi sur l'avant-projet de loi qui traite de la souveraineté du Québec.

«En l'absence de partis politiques fédéralistes, on n'y sera pas», a déclaré le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour.

Citant l'expérience de la Commission Bélanger-Campeau dont il a été un membre actif, M. Dufour a soutenu que les travaux d'une commission du genre de celle que le gouvernement va créer s'appuient «sur la dynamique des partis politiques».

«En l'absence d'un des partis, la commission devient un instrument de promotion d'une thèse. En l'absence du principal intervenant fédéraliste du Québec, on ne participera pas à cela», a dit M. Dufour.

Le porte-parole du Conseil du patronat a parlé de «démarche à sens unique» pour qualifier la proposition gouvernementale.

Il ne croit pas néanmoins que le gouvernement Parizeau aurait «l'outrecuidance» de pénaliser les entreprises qui sont membres du Conseil du patronat.

M. Dufour n'entend pas non plus mettre fin à sa participation à des activités gouvernementales comme sa présence au conseil d'administration d'organismes tels la Commission de la santé et de la sécu-

rité au travail (CSST) ou le Conseil de développement de la main-d'œuvre (CDMO).

À la Chambre de commerce du Québec, le président-directeur Michel Audet semble bien mal à l'aise avec la situation.

«Dans le cadre actuel, s'il n'y avait que des représentants du Bloc québécois et du Parti québécois autour de la table, il n'y aurait pas d'équilibre dans les points de vue et on serait bien mal à l'aise», a dit M. Audet.

En région, chacune des 226 chambres régionales sera libre de décider elle-même de ce qu'elle fera.

Mais la Chambre du Québec, où on retrouve 4800 entreprises membres, va devoir consulter ses membres avant de prendre une position finale.

M. Audet estime néanmoins que «le processus est mal engagé. Il faudrait que le gouvernement repense ce processus». La Chambre de commerce avait un représentant commissaire en 1991 au sein de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec.

Le Mouvement Desjardins, qui avait lui aussi délégué un représentant à la Commission Bélanger-Campeau, ignore ce qu'il fera si jamais le gouvernement l'invite à participer au processus actuel. «La question de notre participation n'a pas encore été abordée au conseil d'administration de Desjardins. Nous n'avons d'ailleurs pas encore reçu d'invitation du gouvernement», a signalé le porte-parole du Mouvement, André Chapleau.

Le 18 novembre dernier, le Mouvement Desjar-

dins avait publiquement affirmé sa neutralité dans le débat référendaire au Québec mais son président Claude Béland n'a pas caché il y a quelques semaines son penchant pour la cause souverainiste.

Outre l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, le gouvernement fédéral de Jean Chrétien et le Parti conservateur de Jean Charest ont déjà annoncé qu'ils ne participeraient pas au processus annoncé par le gouvernement québécois.

La commission jeunesse du Parti libéral s'en prend elle aussi aux péquistes, qualifiant le «projet Parizeau d'irrespectueux et d'antidémocratique».

Un autre groupe de jeunes fédéralistes, qui se fait appeler Génération 18-35, dénonce l'initiative gouvernementale, accusant le premier ministre Parizeau de «demander un chèque en blanc aux Québécois».

Par contre, le B'Nai Brith, un groupe de défense des droits de la communauté juive, a annoncé son intention de participer activement à la consultation gouvernementale.

«Malgré la crainte que toute participation anglophone ou de communauté culturelle ne légitime le plan péquiste de créer un Etat souverain, B'Nai Brith a l'intention de présenter un mémoire», affirme le directeur de l'organisme, Robert Libman, qui a été député du Parti Egalité à l'Assemblée nationale de 1989 à 1994.

Seules les centrales syndicales et des groupes nationalistes ont jusqu'ici accepté l'initiative gouvernementale avec enthousiasme.



PHOTO PC

Mgr Turcotte était de passage hier à l'Assemblée nationale, qui lui a rendu hommage.

Ils font la trêve pour le cardinal Turcotte

MAURICE GIRARD
PRESSE CANADIENNE

Québec — Au milieu des hostilités référendaires, qui ont dominé les travaux de l'Assemblée nationale hier, libéraux et péquistes se sont permis une trêve pour souligner, à l'unanimité, l'accession de l'archevêque de Montréal, Jean-Claude Turcotte, au rang de cardinal.

Le prélat, qui assistait aux délibérations, a été applaudi quand le parrain de la motion, le premier ministre Jacques Parizeau, a proposé que «l'Assemblée nationale s'associe avec fierté à l'ensemble des fidèles du diocèse de Montréal pour célébrer l'accession au cardinalat de leur pasteur, Son Eminence le cardinal Jean-Claude Turcotte».

Contraste frappant, l'ovation a mis en exergue le ton partisan et l'animosité des débats qui ont repris sur la stratégie référendaire des péquistes de Jacques Parizeau, dénoncée sur tous les tons par l'opposition libérale.

Ainsi, pour le chef du gouvernement, l'élevation de Mgr Turcotte au cardinalat «par le pape Jean-Paul II, il y a quelques jours à peine, est un très grand honneur fait à l'Eglise de Montréal, un honneur qui rejaille sur nous tous, Québécois et Québécoises».

Quand il a choisi de coiffer Mgr

Turcotte de la pourpre cardinalice, le souverain pontife «se sera donné un conseiller bien ancré dans la réalité d'une ville, de plus en plus diverse dans ses croyances, dans ses combats, dans ses espoirs», a souligné M. Parizeau.

Il a insisté en soulignant l'action sociale de l'archevêque, son souci de justice sociale, sa tolérance et ses convictions.

Le chef de l'opposition, Daniel Johnson, s'est empressé à témoigner de la qualité du plus important serviteur de l'Eglise catholique en terre québécoise.

Plus personnel, son témoignage traitait de «la façon rafraîchissante, extrêmement positive, avec laquelle il abordait et continue d'aborder toutes les questions».

Il a souligné «la simplicité absolument remarquable et chaleureuse» du prélat, «la profondeur des sentiments qu'il éprouve pour ses fidèles, pour l'ensemble des Montréalais et, évidemment, pour l'ensemble des Québécois».

À l'archevêché de Montréal, l'attachée de presse, Lucie Martineau, a indiqué hier que l'archevêque de Montréal n'avait pas d'opinion politique et qu'il n'avait jamais pris position dans le débat sur la question nationale québécoise.

3500 \$ de plus pour les familles pauvres, suggère le Conseil du bien-être social

Ottawa (PC) — Le Conseil du bien-être social recommande au gouvernement fédéral de créer un programme de supplément au revenu de 3500 \$ par année à l'intention des familles pauvres et de renoncer à son idée de créer deux catégories de chômeurs.

Dans un rapport publié hier, le Conseil indique que ce supplément au revenu devrait constituer la pièce maîtresse de la réforme sociale du ministre Lloyd Axworthy afin de «faire disparaître la pauvreté chez les enfants».

Cet organisme recommande au gouvernement «d'agir avec circonspection» pour ne pas creuser davantage l'écart entre les riches et les pauvres.

«Nos filets de sécurité sociale ont été créés pour nous empêcher de tomber dans une pauvreté abjecte, et nous avons tous intérêt à ce que ces

filets demeurent solides», relate le rapport.

Le document de réflexion sur les options de réforme, publié le 5 octobre par le ministre du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy, propose d'augmenter les prestations fiscales aux couples qui ont des enfants. En général, cette proposition est louable, constate le Conseil. Les familles continueraient à recevoir la prestation fiscale pour enfants du gouvernement fédéral mais les familles à faible revenu toucheraient une aide supplémentaire.

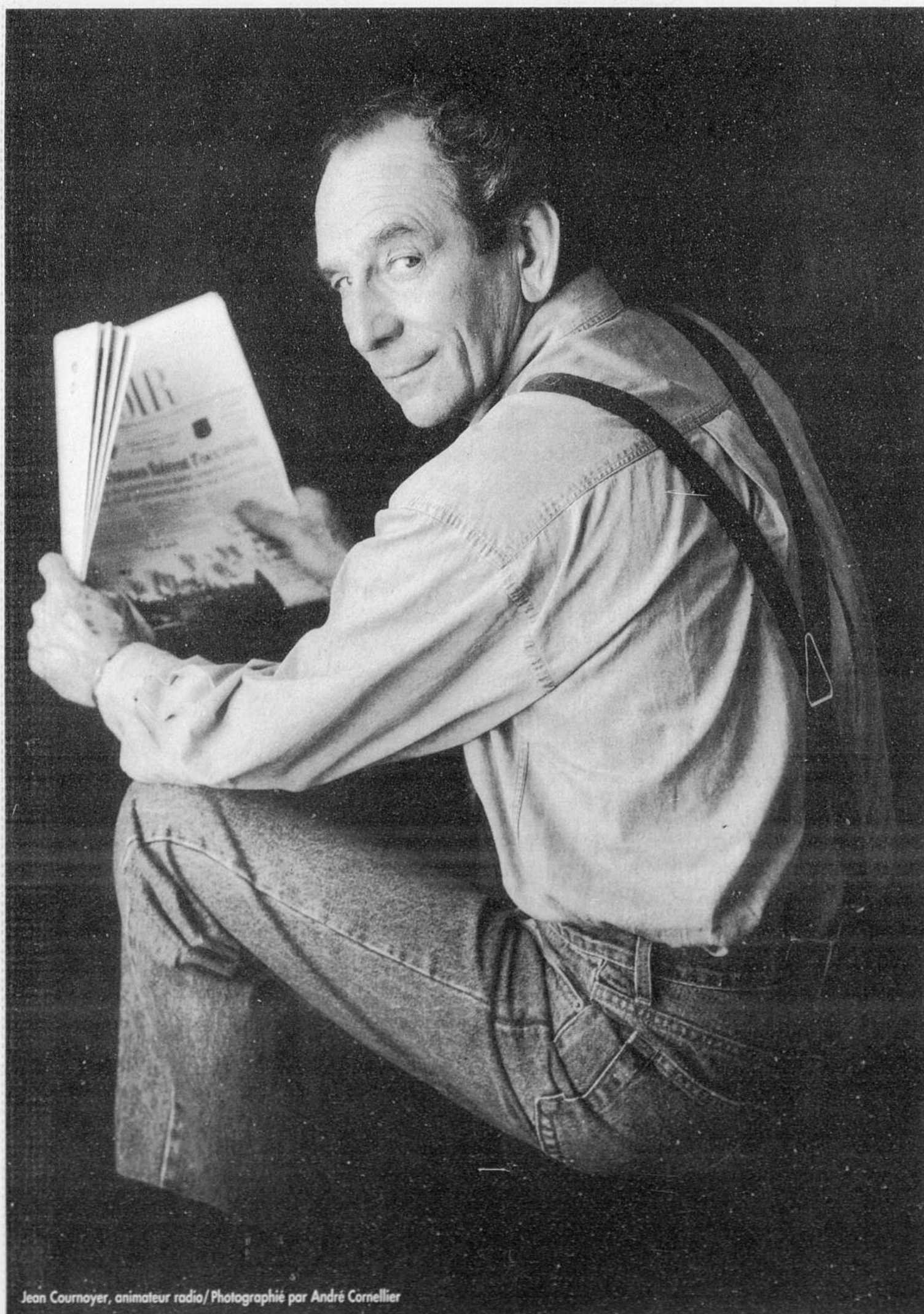
Au niveau de l'assurance-chômage, le Conseil ne voit pas la nécessité d'instituer un système à deux volets. Selon le livre vert de M. Axworthy, les chômeurs fréquents verraient leurs prestations réduites et on les obligerait à se recycler pour avoir droit à leurs prestations. Or, ce n'est

pas le système qui fait défaut, rapporte le Conseil, mais l'incapacité du gouvernement à juguler le chômage.

Il faudrait aussi éviter de lier le niveau des prestations au revenu familial car cela pénalisera largement les femmes qui occupent souvent des emplois précaires et à courte durée, croit le Conseil.

Pour les chômeurs âgés dont la possibilité de trouver un emploi est limitée, le gouvernement fédéral devrait envisager la possibilité de modifier les régimes de retraite pour que ceux-ci puissent toucher une pension complète à l'âge de 60 ans.

Le gouvernement doit aussi s'assurer que les changements proposés ne poussent pas bon nombre de chômeurs sur les rangs de l'aide sociale et que la réduction du déficit ne se fasse pas sur le dos des plus démunis, prévient le Conseil.



Jean Cournayer, animateur radio / Photographié par André Cornellier

« JE VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN QUI VOUS BRASSE LES IDÉES. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui ne craint pas la polémique. Un quotidien nécessaire qui discute des vrais enjeux de société.

En devenant actionnaire, vous contribuez au renouvellement du journal et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent en deux phases la restructuration financière du journal.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Première émission par voie de prospectus
SPEQ-LE DEVOIR INC.

Prix : 1 \$ l'action

Souscription minimale : 500 actions ordinaires

Souscription par tranche de 500 actions ordinaires

Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 1 100 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC., soit environ 15,5 %.

Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE :

NOTE : Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9 Tél. : (514) 985-3333 Téléc. : (514) 985-3310.

LE DEVOIR

**MÊME SI TOUTES LES OLDSMOBILE
SONT RIGOREUSEMENT CONSTRUITES
DE LA MÊME FAÇON, CHACUNE A
SA TOUCHE PERSONNELLE.**



Clé antivol à codification unique PASS-Key II. La clé d'allumage de la Cutlass Supreme est munie d'une résistance dont le code doit correspondre à celui d'un détecteur placé dans le barillet du commutateur d'allumage. S'il n'y a pas correspondance des codes, la mise en marche du moteur est impossible. Et comme nous mettons autant



Cutlass Supreme 1995

d'énergie à protéger la voiture qu'à concevoir tous les autres petits détails, imaginez le résultat.



Oldsmobile

L'OBSESSION DU DÉTAIL

É D I T O R I A L

Exigeante, l'autre façon de gérer

Jean-Robert Sansfaçon

La présidente du Conseil du Trésor, Mme Pauline Marois, vient d'esquisser les contours d'une nouvelle façon de gérer l'appareil gouvernemental qui pourrait permettre de faire d'une pierre deux coups: revaloriser le travail des employés de l'État tout en limitant les dépenses. Si l'intention est louable, les moyens sont encore mal définis.

En campagne électorale, le Parti québécois a fait des promesses qui pouvaient paraître contradictoires, comme de mettre fin aux «compressions arbitraires» dans la fonction publique tout en ramenant le déficit d'épicerie du gouvernement à zéro d'ici deux ans. Petit à petit, on commence à comprendre ce que les candidats péquistes avaient derrière la tête. Cette semaine, Mme Marois a annoncé qu'elle entendait geler les importantes enveloppes de dépenses de l'État à leur niveau actuel. En termes concrets, étant donné les augmentations automatiques dues à l'escalade des employés dans les échelles salariales et l'effet de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement, ce gel des budgets obligera l'ensemble des ministères et des grands réseaux de services publics à comprimer leurs dépenses de quelque 1,4 milliard\$ l'an prochain.

Disons d'abord que cette décision était non seulement inévitable, mais qu'elle sera insuffisante. Dans son dernier budget, l'ex-ministre libéral des Finances, M. André Bourbeau, avait lui aussi prévu un déficit d'opérations nul pour 1997-1998 (eh oui, comme M. Parizeau!), mais pour ce faire, il avait annoncé des compressions non pas de 1,4 milliard\$, mais de 1,8 milliard\$ en 1995-96. Du même soufflé, il nous prévenait que ces compressions ne suffiraient pas, qu'il faudrait récidiver en 1996-97 avec 1,2 milliard\$ de nouvelles compressions et un autre 1,3 milliard\$ l'année suivante. Ces gros chiffres étant récurrents, l'effort atteint 4,5 milliard\$ en 1997-98. Voilà comment on peut espérer parvenir à un déficit d'opérations zéro la troisième année sans augmenter les impôts.

Comprenons-nous bien, dans chaque cas, on ne parle pas de diminuer le total des dépenses du gouvernement, mais de comprimer ici et là pour seulement compenser les hausses automatiques de coûts du système, tout en profitant des hausses de revenus d'impôts générées par la croissance de l'économie. Ainsi, toujours selon le budget Bourbeau de mai dernier, Québec prévoyait dépenser les mêmes 41,7 milliard\$ au total chacune de ces deux années, et même un peu plus la dernière année, mais une hausse progressive de revenus atteignant 3 milliard\$ en 1997-98 par rapport à aujourd'hui. En somme, Mme Marois a raison de laisser sous-entendre que le «gel» de 1,4 milliard\$ qu'elle vient d'annoncer pourrait s'étendre sur une période de quelques années.

Entre le dernier budget libéral et l'annonce faite cette semaine, la différence ne réside donc pas dans les objectifs financiers mais dans la façon d'atteindre la cible. Ce qu'on a longtemps reproché au gouvernement libéral, c'est de sabrer partout avec le même zèle, malgré les conditions différentes vécues par les uns et les autres. Pour y remédier, le nouveau gouvernement veut transférer dans les mains des organisations la responsabilité de gérer elles-mêmes leurs affaires, à l'intérieur des paramètres budgétaires. Pas plus d'argent, mais plus de liberté.

Si la direction d'un ministère ou d'un hôpital décide d'accorder une prime à un cadre ou une promotion à

un employé, elle devra puiser l'argent à même des compressions effectuées ailleurs dans l'institution. Par contre, si on trouve un nouveau moyen de faire plus avec moins, les gains réalisés pourront être utilisés à l'interne, sans qu'on ait à le justifier.

En théorie, Québec évaluerait l'efficacité de l'organisation à partir des résultats obtenus, sans intervenir dans la gestion courante de l'organisation. En théorie du moins, car en pratique, la formule pose plusieurs questions. Par exemple, un collègue qui embauche des professeurs avec des diplômes supérieurs qui commandent une meilleure rémunération serait-il pénalisé? Ou encore, en viendra-t-on un jour à passer outre aux conventions collectives pour redistribuer sous forme d'augmentations salariales les gains de productivité réalisés en coupant des postes?

Pour responsabiliser les institutions, il faudra décentraliser les négociations.

Du côté syndical, la CEQ et la FTQ se sont depuis longtemps montrés ouverts à la négociation d'un éventuel réaménagement du travail et des responsabilités. Ce qu'on espère en tirer, cela est moins clair: plus d'autonomie professionnelle peut-il devenir synonyme de moins d'heures de présence à l'école? Souhaitons que non.

À la Fédération des affaires sociales (CSN), on a tout de suite interprété la décision de Mme Marois comme étant une tactique pour réduire le nombre de postes et geler les salaires dans la fonction publique. Quatre trente sous pour une piastre!

On l'aura compris, Mme Marois n'a pas choisi la voie la plus facile pour améliorer les services publics, la productivité des employés, leur satisfaction au travail, tout en stoppant radicalement la croissance des dépenses de l'État. Dire aux organisations qu'elles doivent faire encore mieux avec ce qu'elles ont déjà peut donner des résultats surprenants là où le dynamisme des cadres et du personnel est à son meilleur, mais peut aussi aboutir à des coupures de lits, des fermetures d'écoles ou des licenciements de personnel inacceptables quand un groupe choisit la sacro-sainte voie de la protection des acquis.

Rien dans les propos de la ministre ne précise comment, sur le terrain, on entend implanter cette nouvelle façon de gérer, ni jusqu'où on est prêt à aller. Par exemple, comment penser réduire de façon sensible les dépenses des universités sans augmenter le nombre d'heures d'enseignement des professeurs? Comment réorganiser le travail dans les hôpitaux et les centres d'accueil sans briser les définitions de tâches obtuses et sans assouplir les mécanismes de la sécurité d'emploi qui empêchent les transferts entre les institutions ou les régions? Comment espérer réussir l'opération sans décentraliser tout le processus de négociation, y compris les salaires des employés? Si on veut «responsabiliser» les gestionnaires du réseau public, encore faut-il leur fournir les outils indispensables pour repenser les équipes de travail, impliquer et stimuler le personnel tout en améliorant la qualité des services... sans augmentation de coûts. Pour le moment, le plan Marois veut responsabiliser les grands réseaux sans aller jusqu'aux institutions. C'est trop peu.

Mme Marois et son gouvernement auront-ils le courage politique et le doigté nécessaire pour réaliser un tel programme?

L E T T R E S

Magnifiques photos

Excellente idée que de publier ces magnifiques photos de Jacques Nadreau en première page du *Devoir* du 29 novembre dernier. En les regardant, j'ai souri au temps gris d'un matin d'automne et je me suis rappelé ces mots d'un auteur dont j'ai oublié le nom:

*Je fais à mon âme un tort irréparable
Si un jour de ma vie se passe sans que
l'âme contemplant la beauté du monde.*

Pierre-Paul Roy
Laval, 30 novembre 1994

Multiculturalisme inutile

On critique beaucoup le multiculturalisme ces jours-ci et je suis d'accord. La cacophonie multiculturelle a assez duré! Est-ce que la communauté française dont je suis issue bénéficie des largesses fédérales? Et puis, depuis quand institutionnalise-t-on le fait qu'une société soit cosmopolite? Est-ce que la France ou les États-Unis ont un ministère du Multiculturalisme? Non, bien sûr.

On n'ont pas cette culpabilité obsessionnelle de nos politiciens vis-à-vis des minorités qu'elles soient, certaines étant habiles à manipuler puisqu'on leur en donne l'occasion. Évidemment, il faut aller dans le sens de la manière de penser des intellectuels du *politically correct*, qui n'est pas des plus innocentes, mais on n'est pas naïf à ce point de ne pas voir leur petit jeu sournois, à l'endossement agressif, quand on ne partage pas leurs vues. Je trouve, et nous sommes nombreux à le penser,

que le multiculturalisme canadien est coûteux, inutile et franchement désagréable. Il n'encourage certainement pas la fraternité entre les hommes en accentuant et en valorisant, comme il le fait, les différences ethniques et culturelles, en un mot en les officialisant.

Josiane Ledoux-Trihey
Montréal, 24 novembre 1994

Malavoy reconfirmée?

Nommer quelqu'un ministre, cela relève de la responsabilité du premier ministre. Si, après avoir fait son choix, des éléments cachés viennent à sa connaissance, il est le seul à avoir le droit de changer sa décision.

Élire quelqu'un député, cela relève de la responsabilité des citoyens du comté aptes à voter. Si, après avoir fait leur choix, des éléments cachés viennent à leur connaissance, ils sont les seuls à avoir le droit de changer leur décision.

Mme Malavoy, consciemment et à plusieurs reprises, a décidé que ses convictions personnelles lui permettaient d'enfreindre la loi électorale qu'elle connaissait. Elle a décidé qu'elle avait le droit d'outrepasser sa condition de non-citoyenne du Canada chaque fois qu'elle le jugeait utile par rapport à ses convictions personnelles.

Elle a caché ses actions, non respectueuses des processus démocratiques canadiens et québécois, d'abord aux membres de son parti et ensuite à la population de Sherbrooke. Ce sont maintenant eux qui doivent décider s'ils l'absolvent.

Comparer ce refus du processus

démocratique à l'erreur de jugement de M. Jean Charest lorsqu'il était ministre, est inconcevable. M. Charest a fait une erreur de jugement, de façon impulsive, une seule fois, il s'en est confessé immédiatement et n'a rien caché à ses électeurs. Mme Malavoy a commis ses gestes, pendant un laps de temps assez long, de façon raisonnée, en sachant qu'elle enfreignait les bases mêmes d'un État démocratique, et pour satisfaire ses convictions personnelles.

En tant que nouveau citoyen canadien et québécois depuis 1972, en tant que sympathisant du Parti québécois, j'estime que Mme Malavoy doit redemander officiellement à ses concitoyens de confirmer eux-mêmes s'ils la rechoisissent ou pas.

C'est à ce prix que la crédibilité du processus démocratique électoral et référendaire sera confirmée.

Joseph Franchomme
Sherbrooke, 27 novembre 1994

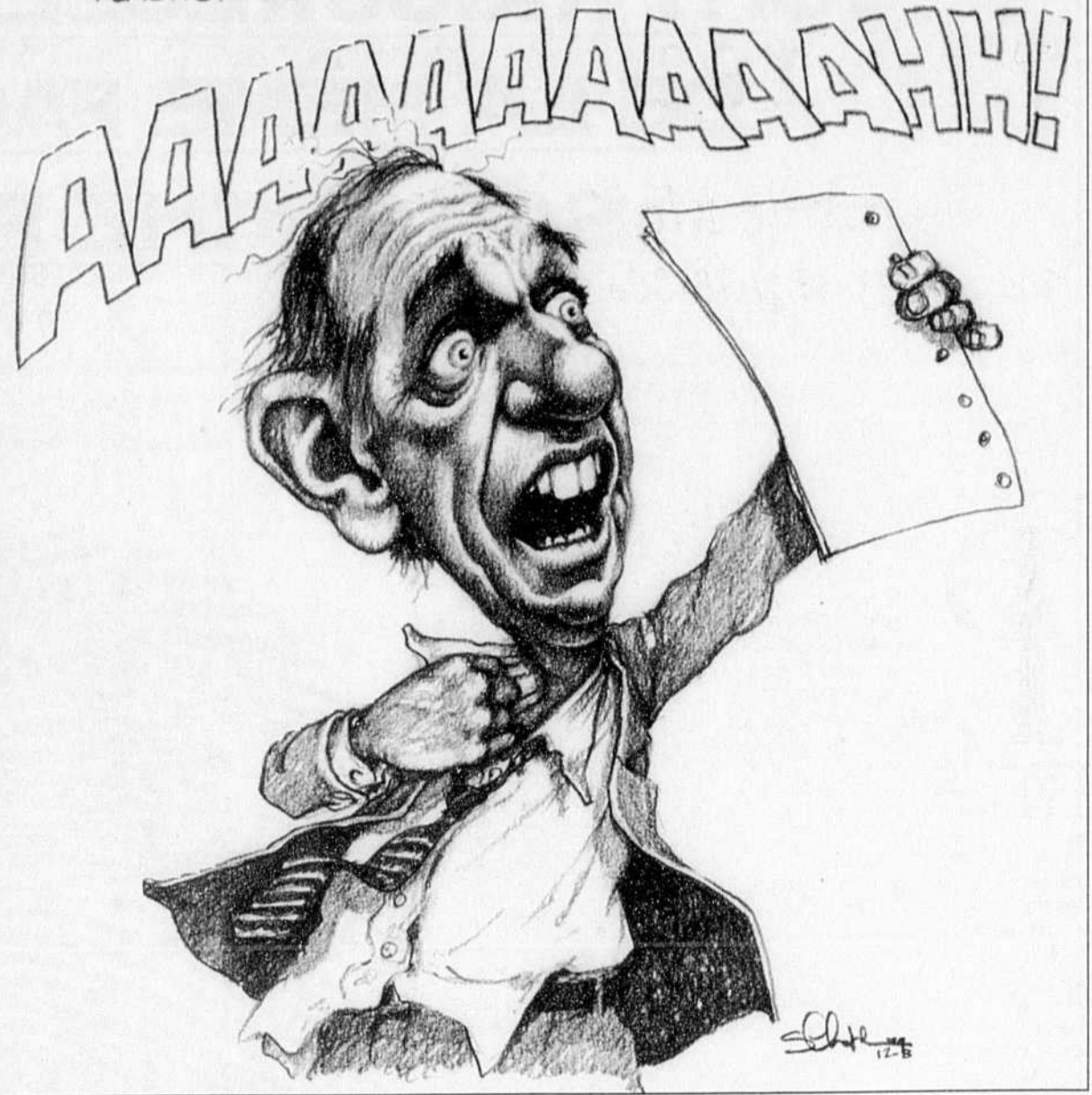
La recherche trouve

Je lis les chroniques de Normand Baillargeon avec délice. Quoi de plus réjouissant que de voir un universitaire deviner tout seul que l'essentiel, en éducation, c'est la classe, et qu'il existe des classes où travaillent des enseignants et des enfants!

Je ne suis pas sûr que les sciences de l'éducation dans leur ensemble en soient arrivées à cette découverte. Espérons que leurs recherches les y conduiront! En attendant, pour ce qui est de M. Baillargeon, aucun doute possible: la recherche a trouvé!

Jean-Pierre Issenhuth
Laval, 2 décembre 1994

REACTION DE M. JOHNSON



La partie de bras de fer

Cette semaine, alors que le Québec tout entier, après avoir tremblé à l'unisson pour la vie de Lucien Bouchard, avait les yeux tournés vers l'Assemblée nationale où le premier ministre annonçait son avant-projet de loi sur la souveraineté, le Comité permanent de la Chambre des communes sur le développement des ressources humaines tenait à Montréal ses audiences sur la réforme de la sécurité sociale au Canada concoctée par le ministre libéral, Lloyd Axworthy.

Au moment même où le peuple québécois s'engage, avec ses hésitations coutumières mais dans un nouvel élan d'espoir, sur le chemin qui le mènera peut-être à la prise en main de son avenir, le rouleau compresseur du fédéralisme centralisateur poursuit, comme si de rien n'était, sa marche inexorable.

Difficile d'imaginer meilleure illustration de la partie de bras de fer qui est désormais engagée entre deux volontés politiques fondamentalement contradictoires...

Au menu du projet de réforme Axworthy, on le sait, outre une transformation radicale du programme d'assurance-chômage et une remise en question de la participation fédérale à l'aide sociale gérée par les provinces, on trouve aussi, sous le titre innocent de «L'acquisition continue du savoir: un mode de vie», un ensemble de propositions qui, si elles devaient être adoptées, viendraient saper les bases du système d'éducation supérieure que les Québécois se sont donné.

Alors que, tout en étant conscients de la gravité de la crise des finances publiques et de la nécessité de s'y attaquer, les Québécois cherchent à le faire en préservant leurs outils collectifs de solidarité et de développement — au nombre desquels se rangent les institutions d'enseignement postsecondaire — le gouvernement fédéral prend pour cibles de ses compressions budgétaires.

Ottawa ne s'en cache même pas. Un des objectifs centraux du projet de réforme est de mettre fin, dès 1996-1997, à la contribution de 2,6 milliard\$ en



PIERRE GRAVELINE

espèces que le gouvernement fédéral verse chaque année aux provinces, dans le cadre du financement des programmes établis, en vue de soutenir l'éducation postsecondaire.

Pour le Québec, ainsi que l'a démontré clairement la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) et comme l'ont confirmé les principaux intervenants, cela se traduirait par une compression brutale de 721 millions\$ par année.

Même s'il n'y a pas de lien direct entre ces transferts fédéraux inconditionnels et les subventions que le gouvernement québécois verse aux collèges et aux universités, nul doute qu'un tel manque à gagner se répercuterait immédiatement dans le réseau.

Dans l'état actuel des finances publiques du Québec, compte tenu du sous-financement chronique dont souffrent les universités, les options seraient limitées: comprimer sérieusement les dépenses au détriment de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires et/ou introduire des droits de scolarité dans les collèges et doubler, sinon tripler, ceux déjà exigés des étudiants universitaires, avec l'impact désastreux que l'on peut aisément imaginer sur l'accessibilité aux études supérieures.

Pour justifier son retrait unilatéral, le gouvernement fédéral fait table rase de la vision humaniste de l'éducation pour ne retenir que sa mission strictement économique. Il fait mine d'oublier que les institutions d'enseignement supérieur ne sont pas que des pourvoyeurs de main-d'œuvre qualifiée mais tout autant des créateurs de nouveaux savoirs, des formateurs de

citoyens responsables, des serveurs de la collectivité.

En fait, il propose une conception à ce point restrictive de l'éducation qu'elle devient une simple mesure «d'employabilité».

Dans cet esprit, il dénie la responsabilité de la société à son endroit et fait de l'enseignement supérieur et de son financement des choix qui relèvent essentiellement des individus. «Achetez-vous un emploi en empruntant pour étudier!», semble-t-il dire comme une mauvaise publicité télévisée.

Piètre compensation à son désengagement, il se retranche dans un rôle de banquier et propose de mettre en place un système supplémentaire de prêts et de bourses comme si provoquer la croissance de l'endettement étudiant (déjà très élevé) ne constituerait pas un obstacle supplémentaire à l'accessibilité. Et tout cela, bien entendu, au mépris des compétences exclusives du Québec.

Le Québec, faut-il le rappeler, n'a toujours pas rattrapé son retard historique en éducation. En 1992, la proportion de sa population âgée de 15 ans et plus qui détenait un diplôme universitaire n'était que de 11,5%, comparativement à 13,9% en Ontario et 12,4% dans l'ensemble du Canada. La réforme Axworthy nous ferait faire un magnifique bond... en arrière, à cette époque pas si lointaine où l'éducation supérieure n'était accessible qu'aux enfants des bien nantis.

On s'étonne, par ailleurs, que la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) s'abstienne de faire entendre sa voix dans le débat si important qui entoure ce projet de réforme. On s'inquiète aussi du silence inexplicable du ministre de l'Éducation, probablement trop occupé à chanter les vertus du *Small is beautiful* dans quelque école de campagne.

Heureusement que les centrales syndicales et, surtout, les étudiants et les professeurs d'université sont là pour sonner l'alarme et défendre la souveraineté et la «façon de faire» du Québec dans cette partie de bras de fer fédérale-provinciale dont la conclusion sera, à tous égards, fort éducative.

À P R O P O S

...de télévision et des sciences

La télévision divertit: c'est ce qu'on attend d'abord d'elle. Par l'ouverture au monde qu'elle procure, elle instruit et on peut vouloir en apprendre davantage. D'autre part, il lui est demandé de continuer à nous instruire, mais à la condition expresse de le faire sans cesser pour autant de distraire. Apparaît donc un couple de fonctions indissociablement liées: apprendre en s'amusant et s'amuser en apprenant.

La télévision permet de diffuser des informations sur des événements scientifiques plutôt que des connaissances organisées sur des phénomènes. Si la télévision contribue à un apport de connaissances, celui-ci demeure

minime. Cela s'explique en partie par le fait que les connaissances nouvelles ne sont assimilées que dans la mesure où elles s'intègrent à un savoir préalable qu'elles complètent et enrichissent.

Or, la communication médiatisée ne se prête que très rarement à ce type de renforcement. Mais même si l'apport de connaissances de la télévision reste généralement limité (il existe des exceptions), les modèles et les idées qu'elle contribue à imposer façonnent l'imaginaire public.

Miser sur le savoir, Conseil de la science et de la technologie, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Blenry, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUE DOIS

IDÉES

Une institution essentielle

Le recensement en tête de liste

Le cas de Marie Malavoy ne devrait pas servir de prétexte

DAVID SCHULZE
Étudiant à l'École du Barreau

Pendant des décennies, la bonne foi des recenseurs qui effectuaient l'inscription des électeurs de porte à porte semble avoir permis à l'actuelle députée de Sherbrooke de voter, avant même qu'elle ne devienne citoyenne.

Mais le cas de Marie Malavoy ne devrait pas inciter les législateurs à abolir le recensement général qui demeure une institution essentielle dans notre démocratie.

Non seulement le Québec a-t-il atteint le taux de participation électorale le plus élevé au Canada, mais grâce aux recensements, le taux de participation au Canada dépasse largement celui des États-Unis, où les citoyens sont obligés de s'inscrire. Lors des élections législatives d'il y a quelques semaines, moins de 40% de nos voisins du Sud admissibles se sont rendus aux urnes.

Parmi les millions d'électeurs inscrits au Québec, il y a des analphabètes, des handicapés, des femmes seules avec des enfants et un emploi, ainsi que tous les autres citoyens qui auraient éprouvé des difficultés à s'inscrire d'eux-mêmes.

N'y a-t-il pas lieu de se réjouir de l'efficacité d'un système d'inscription qui rejoint chaque électeur chez lui — qui respecte en fait la fameuse devise américaine, *Keep it simple stupid?*

Des milliers de Montréalais ont pu constater très récemment l'inefficacité d'un système qui exige aux électeurs d'aller s'inscrire eux-mêmes. Cette année, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal (CEPGM) a annulé le recensement pour ses élections scolaires, prétextant que le coût de 1 million\$ ne valait pas l'effort.

Se fiant à la liste électorale de 1990 et aux listes des parents d'élèves, la CEPGM a fabriqué une liste où figuraient des morts et des parents non citoyens. Il manquait à la liste tous les électeurs qui avaient déménagé pendant les quatre dernières années, dont moi-même. Les lieux de révision étaient mal publicisés et peu fréquentés.

Le taux de participation aux élections — qui n'était que de 9% en 1990 — est descendu encore plus bas.

Certes, le ministre délégué à la réforme électorale, Guy Chevrette, propose quelque chose d'un peu plus raffiné: une liste électorale informatisée, élaborée à partir des déclarations d'impôt et des inscriptions à la Régie de l'assurance-maladie.

Mais l'expérience de l'introduction des cartes-soleil avec photo a clairement démontré que tous les Québécois ne sont pas inscrits en

bonne et due forme. Quant aux déclarations d'impôt, qui ne connaît pas une personne qui a manqué d'en compléter au moins une, sinon plusieurs, ne devant rien et ayant horreur des formulaires?

L'année dernière, le Congrès américain a voté une nouvelle loi qui oblige les États à inscrire automatiquement à leurs listes électorales tous les citoyens détenteurs d'un permis de conduire (*Motor-voter Law*). Malgré cela, on estime qu'en Californie — le royaume de l'automobile — un électeur potentiel sur dix ne sera pas touché.

Ce qui répugne dans le lien que certains voudraient faire entre le vote et d'autres activités qui nous mettent en contact avec le gouvernement, telle que la déclaration d'impôt, c'est que voter est un droit fondamental de tout citoyen. Par contre, conduire est un privilège et payer ses impôts est un devoir.

Il est tout à fait naturel que l'État fasse un effort spécial pour permettre aux citoyens de se prévaloir de ce droit fondamental.

Et au Québec, qui sont ces citoyens sans carte-soleil ou permis de conduire, ayant négligé leur devoir de compléter une déclaration d'impôt — ceux dont les noms manqueraient inévitablement à la nouvelle liste permanente?

Le plus souvent, ce seront les pauvres, les analphabètes, en somme, les gens qui vivent en marge de notre société.

Qu'y a-t-il de mal à ce qu'une fois tous les quatre ans, des représentants de l'État se rendent chez eux pour leur rendre un service?

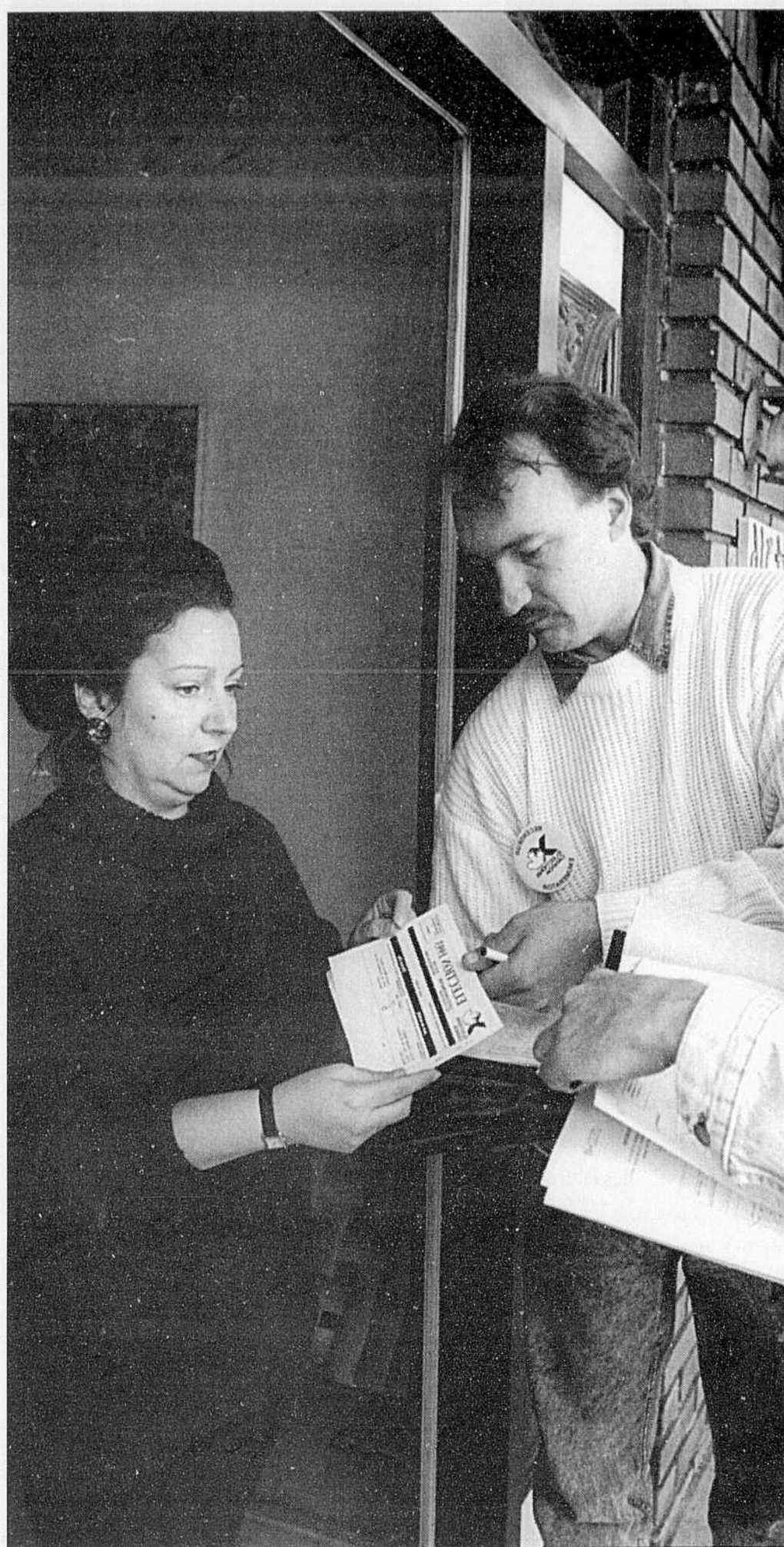
Par ailleurs, la solution du ministre Chevrette créerait de nouveaux problèmes. Si les résultats dans Bertrand ont attiré l'attention sur la confusion entre la résidence et le domicile d'un électeur, une liste basée sur la dernière adresse que l'on a fournie au gouvernement risque de créer encore plus de confusion.

Les étudiants, les travailleurs saisonniers, sans compter les milliers de Montréalais qui s'obstinent à changer d'appartement le 1er juillet de chaque année, tous seront inscrits à leur ancienne adresse.

Où ils seront obligés d'aller demander une révision de la liste, ou il voteront dans des circonscriptions qu'ils n'habitent plus, ou ils ne voteront pas du tout.

Où est l'avantage? Jusqu'à ce jour, toutes les raisons invoquées en faveur d'une liste électorale permanente posent des problèmes particuliers et militent plutôt en faveur d'un meilleur encadrement des recenseurs.

Le recensement général des électeurs demeure une institution unique et louable, un effort concret et efficace de la part de l'État d'engager les citoyens dans la vie politique. Ne l'abandonnons pas.



«Jusqu'à ce jour, toutes les raisons invoquées en faveur d'une liste électorale permanente posent des problèmes particuliers et militent plutôt en faveur d'un meilleur encadrement des recenseurs.»

Le chef cri Coon-Come et le Québec

Une langue de bois qui dessert son peuple

MICHEL LEBEL
Professeur de droit public
à l'Université du Québec à Montréal

L'éditorial de Gilles Lesage publié dans *Le Devoir* du 21 novembre dernier et intitulé «Le dénigrement autochtone» me semble lacunaire à plusieurs titres. Je n'en traiterai ici que deux. Le premier est principalement de forme, à savoir que je n'ai pas perçu le discours du grand chef des Cris Matthew Coon-Come comme une attaque personnelle contre le premier ministre Parizeau ou les Québécois. Le grand chef, si l'on se fie aux comptes rendus des journaux, s'en prenait à l'attitude du gouvernement, la qualifiant de raciste et colonialiste. Sur ce sujet, quitte à y revenir, disons tout simplement qu'il ne sert à rien de personnaliser individuellement ou collectivement le débat.

Je préfère m'arrêter ici à la question de fond, curieusement traitée par M. Coon-Come et non par M. Lesage, c'est-à-dire celle du statut juridique et politique du peuple cri. Le PQ a d'ailleurs alimenté la controverse sur le sujet il y a quelques mois en affirmant que tout était négociable avec les autochtones, sauf l'intégrité du territoire. Ce qui a eu pour effet de leur envoyer le message suivant: vous devez exercer votre droit à l'autodétermination dans le cadre du respect de la souveraineté, c'est-à-dire que vous ne pouvez vous séparer d'un Québec indépendant, tandis que nous, Québécois non autochtones, nous pouvons en vertu du même droit quitter le Canada. Deux poids, deux mesures. Certains peuples pourraient pleinement exercer leur droit à l'autodétermination, d'autres pas. Cette distinction est bien difficile à admettre au niveau de l'éthique et d'une conception généreuse du droit international. Mais la réalité politique a ses règles... Et pour ajouter l'injure à l'insulte, on dira que les droits ancestraux des Cris ont été éteints par leur signature de la Convention de la Baie-James. Et l'on fermera la boucle en affirmant que c'est au Québec que les autochtones sont les mieux traités au Canada.

Dans pareil contexte de contradiction, de légalisme et de générosité vraie mais suffisante, on peut plus facilement expliquer mais non excuser les qualificatifs précités utilisés par le chef Coon-Come. Qualificatifs d'ailleurs propres aux tribunes des Nations unies où l'on a trop longtemps amalgamé colonialisme, racisme et sionisme pour décrire certaines situations. Il est à souhaiter que le chef cri abandonne cette langue de bois qui dessert son peuple. Ce qui n'empêchera pas certaines questions de principe de demeurer et de devoir être traitées en toute équité et égalité de droit, de peuple à peuple.

Voter est un droit fondamental de tout citoyen, alors que conduire est un privilège et payer ses impôts est un devoir.

Dépolitiser l'éducation

II— Une démocratie à revoir: pourquoi ne pas faire élire les commissaires par les parents?

JEAN-PIERRE PROULX
Professeur à l'Université de Montréal

Le moment est venu de choisir entre un système électoral scolaire idéal qui ne fonctionne pas et un autre théoriquement moins noble, mais qui pourrait être efficace. Il faut dorénavant envisager de confier aux parents le mandat d'élire les commissaires. Car, ce qui s'est passé à Montréal le dimanche 20 octobre dernier n'est pas conjoncturel, mais structurel: depuis 20 ans, la proportion des citoyens mobilisables pour voter aux élections scolaires oscille autour de 15%. Quatre grandes causes, en partie concurrentes, expliquent à notre avis l'abstentionnisme massif aux élections scolaires:

- L'impossibilité pratique pour les citoyens de s'éclairer sur les candidats et les enjeux;
- L'absence d'intérêts immédiats des électeurs; ainsi le sondage SOM a révélé que 33% des catholiques pratiquants s'intéressaient «beaucoup» ou «assez» à la dernière élection, contre 21% chez les non-pratiquants. De la même manière, 48% des pratiquants ont déclaré avoir l'intention de voter contre 33% des non-pratiquants. Le succès du RSC s'explique d'ailleurs en partie par cela.
- Les grands enjeux en matière d'éducation se débattent et se tranchent au niveau supérieur, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale, au gouvernement et au ministère de l'Éducation. Le calendrier scolaire, la grille des matières, les programmes pédagogiques, bref, ce qui compte le plus, tout cela est décidé à Québec. L'impression générale est que tout compte fait, les commissaires ne décident pas de choses importantes.

Ce n'est pas le cas du tout. Ce qui, en revanche, est vrai, c'est que les candidats sont généralement incapables de formuler et de proposer à l'électorat une politique articulée et crédible dans le cadre des pouvoirs qui leur sont dévolus. Du reste, ils ne croient pas qu'ils doivent le faire. L'immense majorité estime que leur rôle consiste

à décider des projets préparés par les experts de l'éducation. Pour tout dire, ils estiment qu'il leur faut être de bons administrateurs et non pas de bons politiciens. Ce qui nous amène au cœur du problème.

La démocratie scolaire n'est pas une démocratie comme la démocratie municipale ou provinciale, pour la bonne raison que l'éducation n'apparaît pas comme relevant de la sphère politique. C'est là un fait dominant de notre culture. Du reste, toute l'Amérique du Nord pense comme cela. Aux États-Unis, on a dépolitisé l'éducation au début du siècle pour la remettre aux mains des professionnels; ici, c'est l'Église qui s'en est emparée en 1875, puis les experts à partir de la Révolution tranquille.

Dix jours avant l'élection, SOM a demandé aux Montréalais s'ils étaient d'accord avec la présence de partis ou de groupes politiques pour les élections scolaires. Réponse: 55% ont dit être en désaccord, 10% n'avaient pas d'avis et 35% se sont dits d'accord.

La dépolitisation de l'éducation demeure donc chez nous un fait dominant et, à notre avis, déterminant pour expliquer le comportement électoral des citoyens. On pourrait ajouter comme preuve supplémentaire le comportement observé généralement hors de Montréal: l'immense majorité des commissaires sont élus sans opposition aucune. Il n'y a même pas de scrutin.

Ma proposition est simple: confier aux parents, c'est-à-dire aux plus immédiatement intéressés, le soin de choisir les commissaires. Du reste, c'est une proposition que je reprends au Rapport Parent de 1966. Observant alors le «peu d'intérêt» que les élections scolaires avaient suscité jusque-là, la Commission écrivait: «Cette solution se légitime d'abord parce qu'elle accorde le droit de vote aux parents, premiers intéressés à l'éducation, ensuite parce qu'elle évite l'organisation lourde et souvent inutilement coûteuse d'élections dans l'ensemble de la population; enfin, parce qu'on peut espérer susciter ainsi plus d'intérêt pour des élections scolaires.» Disposant d'une liste

électorale sûre parce que toujours à jour et constituée à peu de frais, les candidats pourraient rejoindre plus facilement les électeurs parents avec le support financier et technique de l'État ou de la commission scolaire. Le scrutin lui-même pourrait se tenir par la poste, comme on le fait d'ailleurs avec succès pour les consultations réglementaires touchant la reconnaissance ou la révocation du caractère confessionnel des écoles protestantes et catholiques.

Les citoyens paraissent d'ailleurs depuis longtemps majoritairement prêts à une telle formule. En 1983, l'ex-maison SORECOM a posé la question suivante pour le compte de la Fédération des commissions scolaires: «Parmi les groupes suivants, lequel d'après vous devrait avoir le droit de vote pour l'élection des commissaires d'école?»

Est-ce que ce devrait être les citoyens de 18 ans et plus [ou] les parents qui ont des enfants à l'école? 86% ont répondu: les parents. Il faudrait évidemment reposer la question maintenant.

Reste l'objection classique: *No taxation without representation*. Voici une réponse possible: le législateur pourrait permettre d'office une hausse de taxe en proportion, par exemple, du taux annuel d'inflation; pour aller au-delà, les commissions scolaires devraient se plier au contrôle du gouvernement, donc d'élus, qui rendrait sa décision après avoir entendu les principaux intéressés.

Correction

Dans la première partie du texte publiée hier, on a pu lire que le MEMO avait recueilli 18 970 voix ou 35,2% des suffrages. Erreur bête: il aurait fallu lire «29 870 voix ou 35,2%». Le RSC a obtenu 31 187 voix ou 36,8% et le COURS, 17 204 voix ou 20,3% des suffrages. La compilation a été faite à partir des résultats quartier par quartier publiés dans les journaux au lendemain de l'élection et ne tient pas compte du léger changement survenu par suite d'un recomptage dans le quartier no 9. FIN

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Guy Taillefer (*adjoint au directeur de l'information*); Jean-Pierre Legault (*responsable des pages thématiques*); Diane Précourt (*pages éditoriales, responsable section Tourisme*); Martin Ducloux et Christine Dumazet (*recteurs*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'information culturelle: Michel Bélar (*responsable*); Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Pierre Cayouette (*livres*), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Berubé (*responsable*), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (*responsable*), François Brousseau (*éditorialiste*), Antoine Char, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Dion Gion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire à Québec*); Serge Chapleau (*caricaturiste*); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Denise Babin, Marie-Claude Petit (*commis*), Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*). Le Documentation: Gilles Paré (*directeur*); Marion Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). LA PUBLICITÉ Lucie Finsoneault (*directrice*), Yves Williams (*superviseur, Axis public et annonces classées*), Jacqueline Avriil, Gyslain Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Daniel Côté, Marie-Ève Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, André Mélançon, Suzanne Mischevic, Micheline Ruelland, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Michèle Turgeon, Olivier Zuida (*commis*); Michèle Bouchard (*secrétaire*). L'ADMINISTRATION Henry Kiehl, c.m.a. (*contrôleur*), Nicole Carmel (*coordonnatrice des services comptables*), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Cyril Leves, Nathalie Perrier, Danielle Panton, Danielle Ross, Linda Thériault (*adjointe à l'administration*). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (*directrice*), Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Guy-Renaud Kirouac (*directeur*), Christian Guy (*superviseur à la promotion des abonnements*). LA PRODUCTION Marie-France Turgeon (*directrice de la production*), Jean Lemay (*directeur adjoint, production et infographie*), Johanne Brunet, Danielle Cantars, Richard DesCormiers, Caroline Des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michael Schneider, Christiane Vaillant. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (*président*). LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (*président*), Roger Boisvert (*vice-président et directeur général*).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

PARIZEAU Les intérêts de la patrie avant ceux d'un parti

SUITE DE LA PAGE 1

point de vue. Est-il à ce point préoccupé par la faiblesse de sa position qu'il sait que rien de ce qu'il exprimera ne passera?

«Notre consultation est-elle "pas bonne" parce que ça vient de nous?», a-t-il demandé. «Est-ce qu'on pourrait demander à nos amis d'en face de faire passer la patrie ou les intérêts de la patrie avant ceux d'un parti?»

Les 45 minutes réservées aux questions de l'opposition hier ont été entièrement consacrées à ce sujet.

Le chef libéral Daniel Johnson a accusé le premier ministre de mettre en œuvre «des patentes et des machinations», de se livrer à une tentative de «manipulation» de la population et d'avoir conspiré avec ses conseillers, ses militants et ses sondages pour concocter un processus dans lequel «seuls ceux qui pensent comme lui» auraient droit de parole.

M. Parizeau a ensuite été accusé par Mme Gagnon-Tremblay de «bafouer nos institutions démocratiques» et d'arnaquer les Québécois par une «opération de propagande déguisée, financée par des fonds publics», par le député de Châteauguay, Jean-Marc Fournier, de «renier l'esprit de René Lévesque» en évacuant la notion de parité des commissions consultatives annoncées, et par M. Ciaccia de «tenir la population en otage» et «d'exclure et de marginaliser tous ceux qui veulent rester dans l'ensemble canadien».

Mme Gagnon-Tremblay a fait valoir qu'elle n'avait pas été élue pour voter une loi déclarant la souveraineté du Québec. M. Parizeau lui a fait valoir qu'elle avait été élue, en 1989, pour voter, en 1991, en faveur de la loi 150 stipulant qu'il y aurait un référendum sur la souveraineté en 1992.

Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a de son côté posé cinq conditions à sa participation à ce processus (voir autre texte en page A 6), en soulignant que si le gouvernement acceptait ces conditions, les libéraux auraient de moins bons raisons de rester à l'écart.

M. Parizeau a fait valoir à ceux qui l'accusent d'utiliser les fonds publics pour consulter sur la souveraineté que le gouvernement fédéral a fait exactement la même chose en dépensant non pas deux mais 24 millions de dollars, dont le quart a été payé par les contribuables québécois.

Il rappelle que sa démarche s'appuie sur la loi référendaire qui permet au gouvernement de soumettre à la consultation une loi adoptée par l'Assemblée nationale, mais que cette loi déclarant la souveraineté du Québec ne peut d'aucune manière être mise en vigueur sans un vote majoritaire pour le OUI au référendum.

On l'accuse d'utiliser le mot «souveraineté» au lieu de celui de «séparation»? Il rappelle que la loi 150 prévoyait bien un référendum sur la... souveraineté. «D'où ça vient que, tout à coup, nos amis d'en face parlent de séparation? Ils parlent de séparation, dit-il, depuis que le pre-

mier ministre du Canada, Jean Chrétien, ou que Sheila Copps parlent de séparation. En fait, on sait d'où ça vient.»

Si M. Parizeau cherchait ainsi à associer les libéraux de Daniel Johnson aux fossoyeurs de Meech et aux responsables du rapatriement unilatéral de la Constitution de 1982, les libéraux ont cherché à isoler le PQ. M. Johnson a soutenu que «c'est le PQ qui porte le projet de souveraineté» et que c'est à lui, et à lui seul, d'en proposer les termes.

«Ce n'est pas le Parti québécois qui porte ce projet, c'est le peuple du Québec qui le porte», a répliqué M. Parizeau.

A ceux qui lui reprochent de ne pas permettre la parité de la représentation (péquistes et libérale) aux commissions consultatives, M. Parizeau rappelle qu'à la Commission sur l'avenir du Québec (Bélanger-Campeau) et aux commissions issues de la loi 150 sur la souveraineté et sur les offres, la parité n'existait pas non plus: les libéraux étaient au nombre de neuf et les péquistes six, comme le veulent les règles parlementaires.

Le premier ministre, enfin, a fait valoir que la démarche qui est entamée est légitime parce que «nous remplissons ce que nous avons dit que nous ferions». A cet égard, il cite le chef libéral qui, en conférence de presse, reconnaissait, au lendemain des élections du 12 septembre, que «les engagements de M. Parizeau étaient extrêmement clairs» et que «le système lui per-

mettrait de faire absolument ce qui était inscrit dans son programme».

M. Parizeau note que les libéraux ont perdu les élections et que le parti au pouvoir «a des convictions». «Est-ce qu'on s'attendait vraiment à ce que notre article 1 se rait "Vive le Canada"?»

Les conseillers de M. Parizeau ont expliqué que rien ne serait changé dans la démarche.

Le ministre Guy Chevrette affirme pour sa part que la position des libéraux «est stratégique». Comme ils ne sont pas capables de se définir une position constitutionnelle, il faut bien qu'ils cherchent un faux-fuyant pour ne pas participer. «Qu'est-ce que vous voulez qu'ils viennent dire dans les consultations? Ils sont assis sur un statu quo que tout le monde rejette», dit-il.

«Le Parti libéral plaide sa propre impuissance à fournir des idées claires aux Québécois», ajoute-t-il.

M. Chevrette pense que les libéraux pourraient aller dire à toutes les tables régionales qu'ils sont fédéralistes et participer au débat démocratique. «Qu'ils drainent tout ce qu'il y a de fédéralistes dans les régions et qu'ils viennent le dire.»

Il fait valoir que la démarche du gouvernement s'inscrit dans la continuité de la loi 150 qui prévoyait un référendum sur la souveraineté.

Le fédéralisme renouvelé a subi l'épreuve des urnes en 1992 avec Charlottetown. Cette fois-ci, c'est au tour de la souveraineté.

JAPON

«J'aimerais bien être surpris»

SUITE DE LA PAGE 1

et suivi les cours du département de sculpture de l'Université de Kyoto. Il y a notamment acquis la maîtrise d'une ancienne technique chinoise du travail du bronze, le mane, qu'il utilise toujours aujourd'hui.

«Au début, j'ai détesté le Japon. Après six mois, je voulais tout quitter», dit-il. A la fin des années 60, Kyoto, ville traditionnelle, était peu habituée aux étrangers. Il se souvient que l'Université de Kyoto ne comptait alors que deux étudiants non japonais et qu'elle les avait installés dans un même atelier. «On ne voulait pas nous mélanger avec les étudiants japonais», dit-il. En dépit de ce qu'il n'hésite pas à qualifier de «racisme insupportable», il a passé quatre ans à Kyoto.

Il a ensuite quitté le Japon pour un séjour d'études de deux ans en Inde avant d'y retourner, cette fois dans la région de Tokyo. «A Kyoto, puis à Tokyo, j'ai appris petit à petit à aimer le Japon, sa culture et ses gens.»

Il a vu le Japon des années 70 et 80, son développement, la poussée phénoménale de son économie et la lente amélioration de la qualité de vie de ses voisins japonais.

Aujourd'hui, Claude Descôteaux vit à Kunitachi, en banlieue de Tokyo. En 1980, il y a acheté une petite maison. Avec ses trois pièces, sa cuisinière et son atelier de sculpture, il possède une demeure que bien des Japonais pourraient lui envier.

Depuis presque 15 ans, il partage sa vie entre son atelier de sculpture et son salon de coiffure de Kunitachi. Dans son atelier, il a modélisé les «têtes de samouraï» qui lui ont valu une certaine renommée au Japon et à l'étranger.

En ouvrant un salon de coiffure à Kunitachi, il voulait assurer ses bases financières. Il a fait plus. Il a ouvert la porte aux subtilités des relations patron-employés, version japonaise.

Lorsqu'il parle de son salon, le Salon québécois, ce sculpteur-homme d'affaires devient intarissable. «Les Japonais sont effacés», dit-il. «Mais ils ont besoin d'un père, d'un dirigeant, qui leur indique quoi faire...»

Un exemple? Tous les matins, il se rend à son salon jouer son rôle de patron auprès de ses employés. Ceux-ci se placent en rang et écoutent les consignes du patron. Ensemble, ils effectuent quelques exercices, pratiquent l'accueil du client, prononcent à répétition le «bonjour» caractéristique adressé à tous ceux qui pénètrent dans un commerce japonais. Avec eux, il converse dans son japonais rude et bourru. «Ils ont besoin de cet encadrement. Question de motivation», dit-il.

La majorité des entreprises japonaises pra-

tiques ces rituels matinaux. En fait, M. Descôteaux a négligé ses exercices de motivation lors des trois premières années d'exploitation de son commerce. «Je trouvais ça naïf. Son gérant lui a cependant conseillé de suivre cette pratique. Depuis, ses employés conservent une ardeur au travail exemplaire et le chiffre d'affaires annuel du salon, comparé à ceux des trois premières années, n'a pas cessé d'augmenter, assure-t-il.

Il pourrait multiplier les exemples mais il conclut simplement: «Au fil des ans, malgré moi, j'ai été obligé de m'adapter et de suivre les méthodes de gestion japonaises.»

Au Salon québécois, on a parfois l'impression de se retrouver à Kunitachi P.Q. M. Descôteaux est un promoteur infatigable de la cause du Québec auprès de ses employés japonais. Toshiyuki Iwazawa, le gérant du salon, est devenu un de ses amis. Grâce à son patron, il a découvert le Québec. Il s'y est rendu à dix reprises. L'an prochain, il va étudier le français à l'Université Laval, à Québec.

«Les Japonais sont fiers de leur langue, sont fiers de leur pays. Ils me disent souvent: mais qu'est-ce que le Québec attend?»

De sa demeure de Kunitachi, Claude Descôteaux rêve toujours d'indépendance.

Il conserve un souvenir précis d'une journée d'agitation politique de 1964. C'était lors d'une visite de la reine d'Angleterre à Québec. Il avait organisé une petite manifestation. Des plaines d'Abraham, le jeune Descôteaux et 42 étudiants ont accueilli la reine en lui lançant des pierres. Arrêtés, ils ont été menés à la prison de Québec. Deux rangées de policiers les attendaient et les ont frappés à coups de matraque. Ils ont été emprisonnés trois jours. «J'ai toujours été un séparatiste convaincu. Mais cette fois-là, j'ai été chanceux. Ça aurait pu être la fin de l'Ecole des beaux-arts et de la sculpture», dit-il.

Au cours de ses 25 ans au Japon, il a visité le Québec presque tous les ans. Il compte y rentrer à nouveau pour participer à la campagne référendaire et pour convaincre ceux qu'il appelle «les incédés et les peureux». Les démographes qui prédisent l'impossibilité d'un vote majoritaire en faveur de l'indépendance ne l'impressionnent guère. En novembre, il a passé trois semaines au Québec. Il a alors rencontré des proches du premier ministre Jacques Parizeau. «On se prépare pour le référendum. Vous allez être surpris des résultats», lui ont-ils assuré.

«J'aimerais bien être surpris», dit-il. Si tel était le cas, M. Descôteaux préparera «plus activement» son départ du Japon «pour rentrer au pays».

OTTAWA Une valse-hésitation

SUITE DE LA PAGE 1

réformiste, ce dernier a indiqué qu'il n'était pas dans les intentions du fédéral de procéder à sa propre consultation, tout en ajoutant qu'il ne se satisfait pas de la question soumise par M. Parizeau.

Ottawa «ne veut pas avoir à faire de référendum au Québec. Mais il faut que la question posée par le référendum soit une question claire, honnête, qui permette de juger vraiment les résultats. Pour nous, il n'y a que deux options: le fédéralisme flexible et la séparation. Et nous nous attendons à ce que le référendum pose cette question-là», a dit M. Massé.

La question d'un référendum concomitant à celui du Québec circule dans l'enceinte parlementaire depuis que Mme Copps a déclaré, mardi, que le gouvernement fédéral «entend poser au Québec une question très claire: "Voulez-vous demeurer au sein du Canada ou vous séparer?"» Aucune déclaration n'est toutefois venue préciser depuis si cette phrase renvoyait au style et au thème de campagne qu'entend adopter Ottawa ou à la tenue d'un second référendum.

Hier, lors d'un point de presse, M. Massé n'a guère apporté plus de précisions, rejetant cette dernière hypothèse sans la rejeter.

«Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait un référendum provincial qui donne aux Québécois un choix clair entre les options. (...) Ce qui nous préoccupe, c'est d'avoir un processus de consultation sur le référendum qui soit objectif et qui présente toutes les options. (...) La balle est maintenant dans le camp de M. Parizeau.» Mais, a-t-on insisté, si ce n'est pas le cas?

«Si je ne vous réponds pas, c'est parce que je ne veux pas vous répondre, et si je ne veux pas vous répondre, c'est parce qu'actuellement ce n'est pas la question», a déclaré le ministre des Affaires intergouvernementales.

Ce n'était pas tout. En visite à Terre-Neuve, Jean Chrétien, qui a qualifié d'«aveu de faiblesse» la démarche des souverainistes, a lui aussi laissé courir le lièvre. «Nous avons une loi sur les référendums. Je n'envisage pas d'en avoir un à ce moment-ci. On va voir ce que ce petit truc qu'ils ont fait va donner, mais il n'y a rien qui presse.»

De son côté, M. Massé a également refusé de préciser de quels pouvoirs il disposait pour éventuelle-

ment invalider les résultats d'un référendum dont Ottawa considérerait la question ou le processus illégaux ou, à tout le moins, «incorrecs», pour reprendre ses propres propos.

Il s'est plutôt rabattu sur les modalités du projet péquiste et ses consultations qui «ne sont pas équilibrées»: «Le jeu est faussé parce que vous avez 15 commissions du OUI qui sillonnent le Québec. Mme Copps lui a fait écho en appelant Jacques Parizeau à «être honnête» et à «avoir le courage de ses convictions».

Pendant ce temps, au Bloc québécois, on s'efforçait de distinguer «le bluff des propos sérieux», le leader parlementaire Michel Gauthier a qualifié d'«effrayant» le comportement du ministre. «Il nage dans le clair-obscur, dans les demi-vérités, dans les menaces à peine voilées. C'a toujours été, d'ailleurs, le climat dans lequel les discussions du fédéralisme flexible de M. Massé se sont déroulées», a commenté le député.

Pour le Bloc, la valse-hésitation des libéraux fournit la preuve que les autorités fédérales sont à court d'arguments dans le débat qui s'amorce. Dixit le whip Gilles Dupeppe: «Leur seule carte, c'est de faire peur, de détourner l'objet des discussions: les options auxquelles seront confrontées les Québécois, à savoir la souveraineté et le statu quo. Ils ont peur de mener le débat, d'autant plus qu'ils sont divisés entre eux. Les Québécois verront qu'ils n'ont rien à offrir.»

Les bloquistes se sont par ailleurs dits convaincus que la consultation orchestrée par le gouvernement du Québec serait la seule valide et reconnue par les Québécois.

«Même Daniel Johnson l'a dit clairement: le fédéral a beau s'amuser à faire ce qu'il voudra, c'est le référendum québécois qui compte. (...) C'est un peu trop facile que monsieur le ministre des Affaires intergouvernementales s'arroge le privilège de déterminer si la question lui convient ou ne lui convient pas», a dit M. Gauthier.

Il ne manquait enfin que Preston Manning pour joindre sa voix au chœur. Selon le chef réformiste, qui s'est fait répondre par Mme Copps que la stratégie fédérale allait consister à offrir aux Québécois un «bon gouvernement», Ottawa démontre qu'il n'a aucun plan pour combattre les séparatistes à part l'«improvisation» et les «moitiés de réponses».

Le MQF dénonce la vision monolithique d'Ottawa

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La Loi sur le patrimoine canadien ignore l'identité culturelle québécoise car elle présente une «vision monolithique» de la culture, a dénoncé hier le Mouvement Québec français.

Cette coalition de créateurs, de centrales syndicales et de groupes voués à la souveraineté s'est insurgée hier contre un petit article de la Loi sur le patrimoine canadien. Cette loi prévoit la création du ministère du Patrimoine canadien à la suite de la fusion de plusieurs ministères sous le règne de l'ex-premier ministre Kim Campbell.

L'article qui choque le Mouvement Québec français a trait aux domaines de compétence attribués au ministre du Patrimoine, Michel Dupuy. Ainsi, le ministre fédéral a la responsabilité de voir «à la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada».

Or, cet article fait fi de la spécificité du Québec, a dénoncé le Mouvement Québec français.

«Tout ce qui vit en matière culturelle se trouve placé, dans ce projet de loi, sous le signe de l'identité canadienne, a protesté vigoureusement un porte-parole du MQF, Guy Bouthillier. Nulle part, en effet, ne trouve-t-on, dans cet exercice, la moindre référence au Québec et à sa culture.»

«Vu d'Ottawa, il n'y a qu'une culture et qu'une identité: celles du Canada, a-t-il poursuivi. Cela n'étonnera que ceux qui trouveraient encore quelque fondement — et quelque sincérité de la part de ses protagonistes — à la notion de société distincte. Du moins, ce projet de loi aura-t-il le mérite de dissiper les dernières illusions sur ce plan», a-t-il conclu.

M. Bouthillier a rappelé que le Québec était attaché à la loi 101 et à l'idée d'un Québec français. Il rejette toute conception fondée sur la notion de deux communautés égales au Québec, tel que préconisée par la vision Trudeauiste, a-t-il rappelé.

A son tour, le président de la Confédération des syndicats nationaux, Gérard Larose, a déclaré que le Québec préconisait la prédominance de la langue et de la culture francophone sans pour autant brimer les droits de la minorité anglophone.

«Il ne faudrait pas que vous nous fassiez passer pour des rednecks», a-t-il lancé devant le comité.

M. Larose a précisé aux journalistes par la suite que ce projet de loi, tel que conçu, n'était rien d'autre «qu'un arsenal pour lutter contre la loi 101».

Ce projet de loi porte également sur les droits d'auteur, le multiculturalisme, les arts et le statut de l'artiste, les industries culturelles et les parcs nationaux.

Au début, la majorité libérale voulait faire adopter ce projet de loi à toute vapeur, ne permettant que deux témoins aux libéraux et deux témoins au Bloc québécois.

Or, le Bloc et le Parti réformiste ont utilisé des tactiques dilatoires en Chambre, obtenant finalement 30 heures de débat au sein du comité.

HYDRO Les écologistes dénoncent la décision de l'ONE

SUITE DE LA PAGE 1

Pour Hydro-Québec, c'était plutôt une sorte de permis de conduire, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui lui permettra maintenant de courir les occasions sur le marché de l'autoroute énergétique que devient le marché américain.

En effet, un mouvement d'éclatement sans précédent est en train de se produire sur le marché américain. Ce mouvement de morcellement des réseaux, vendu sous l'étiquette d'«autoroute énergétique» par ses idéologues, est dénoncé par les environnementalistes comme la plus dure tentative du secteur privé de réduire à néant les acquis de la planification environnementale et sociale du marché de l'énergie au cours des deux dernières décennies.

Avec cette nouvelle formule, les producteurs privés d'électricité peuvent dénicher et alimenter des clients d'un bout à l'autre des États-Unis en faisant transiter leurs «blocs» d'énergie sur les réseaux publics et privés. Ces derniers ne peuvent refuser accès à leurs réseaux de distribution en vertu d'une nouvelle loi qui favorise l'éclatement des monopoles pour obtenir les plus bas prix possibles, lesquels sont souvent le fait des filières énergétiques les plus polluantes. Cette politique américaine vise à renforcer l'économie de ce pays par rapport aux concurrents étrangers. Les nouveaux producteurs privés sont évidemment obligés de payer pour utiliser les réseaux de

distribution des services publics, des acheteurs d'hier devenus des concurrents. Mais malgré son coût, cet accès à la nouvelle jungle énergétique leur permet de ravir de gros clients, les plus rentables, aux services publics, qui se retrouvent avec les services les plus coûteux, soit la distribution aux consommateurs. Ce mouvement a déclenché une hausse sensible des prix aux consommateurs.

Ce marché «spot», où des courtiers vendent et achètent de l'énergie au plus bas prix possible, est lorgné avec envie par Hydro-Québec depuis qu'elle a perdu ses contrats à long terme en Nouvelle-Angleterre. C'est pour pouvoir augmenter la rapidité de ses transactions qu'Hydro-Québec a demandé le permis dont l'ONE reconnaît maintenant la nécessité. Jusqu'ici, l'ONE avait tout au plus permis d'inclure dans ce type de permis des contrats de trois ans. L'organisme fédéral hausse maintenant la barre en acceptant d'avance et sans examen préalable des contrats allant jusqu'à cinq ans.

L'ONE, lit-on dans sa décision, «reconnait qu'Hydro-Québec a besoin d'une telle autorisation pour pouvoir exporter de l'électricité sur un marché à l'exportation en évolution et optimiser l'exploitation de son réseau électrique avec ceux des services publics américains interconnectés, comme elle le fait avec les réseaux canadiens voisins, afin d'optimiser la rentabilité et la fiabilité de ses opérations».

Il a été impossible, hier, en raison de l'heure tardive à laquelle la décision de l'ONE a été rendue publique, de savoir si l'abandon du projet Grande-Baleine et la possibilité d'un moratoire prochain sur les projets de cogénération et de petites centrales pendant la durée du débat public sur l'énergie allaient rendre ces permis inutilisables.

Tout au long de l'examen de sa demande — un examen limité par l'ONE au dépôt de mémoires écrits — Hydro-Québec a soutenu que ses contrats de court terme n'exigeraient ni la construction, ni le devancement de nouveaux barrages, ni la construction de nouvelles interconnections, etc.

La demande d'Hydro-Québec a notamment été contestée par plusieurs groupes environnementaux québécois, comme Greenpeace Québec, Au Courant et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQC), par les Cris et par plusieurs groupes américains, dont le Natural Resources Defence Council et le Sierra Legal Defense Fund.

La décision de l'ONE a été immédiatement dénoncée par le mouvement Au Courant, selon qui «l'ONE vient de justifier la politique de surplus d'Hydro-Québec».

Selon sa porte-parole, Daphna Castel, «l'ONE ne peut sérieusement justifier une capacité excédentaire

pendant 16 ans au profit d'Hydro-Québec et n'y voir aucun effet structurel de long terme sur la demande et les besoins en énergie. Seize ans, ce n'est pas du court terme mais le terme maximum du long terme, défini dans le plan de développement de la société d'État».

«Cette décision est d'autant plus incohérente, ajoute Mme Castel, que rien n'empêche des contrats de long terme d'être déguisés en contrats de cinq ans, renouvelables. Avec une telle décision, Hydro-Québec peut contourner l'obligation de la loi fédérale, qui exige un permis par contrat, et les obligations d'évaluations environnementales, la forçant à justifier ses projets d'exportation. Cette décision, c'est un permis d'exportation de long terme, pour d'énormes quantités d'énergie, accordé sans audience publique.»

Mme Castel ajoute qu'il est «urgent que le nouveau gouvernement du Parti québécois ramène à la réalité les mégalomanes chez Hydro-Québec, qui semblent incapables d'accepter la fin du grand rêve hydro-québécois que vient d'annoncer le premier ministre».

Québec, ajoute la porte-parole d'«Au Courant», doit «ordonner à Hydro-Québec de suspendre toute négociation et toute transaction, liées à ces deux permis, jusqu'à ce que le débat sur l'énergie ait lieu ou, à défaut, de tenir rapidement des audiences publiques sur toutes les implications de ces exportations massives».

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ
AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
Les numéros de téléphone suivants
sont valables pour le service
de livraison par camélot et
pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559